

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	72,00 €
avec la propriété industrielle	116,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	85,00 €
avec la propriété industrielle	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	103,00 €
avec la propriété industrielle	166,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule	55,00 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions).....	8,00 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,50 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,90 €
Sociétés (Statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc...).....	9,30 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 5.478 du 14 septembre 2015 portant nomination d'un Chef de Division à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 2427).

Ordonnance Souveraine n° 5.495 du 24 septembre 2015 portant nomination et titularisation d'un appariteur à la Direction des Services Judiciaires (p. 2427).

Ordonnance Souveraine n° 5.496 du 24 septembre 2015 modifiant l'ordonnance souveraine n° 8.043 du 28 juin 1984 relative aux actes et formalités de greffe, modifiée (p. 2427).

Ordonnance Souveraine n° 5.497 du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 2428).

Ordonnance Souveraine n° 5.498 du 24 septembre 2015 portant nomination d'un Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 2429).

Ordonnance Souveraine n° 5.499 du 26 septembre 2015 portant nomination du Consul honoraire de la Principauté à Amsterdam (Royaume des Pays-Bas) (p. 2430).

Ordonnance Souveraine n° 5.500 du 29 septembre 2015 abrogeant l'ordonnance souveraine n° 1.972 du 27 novembre 2008 portant nomination du Consul honoraire de la Principauté à Saint-Marin (p. 2430).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2015-557 du 16 septembre 2015 établissant la liste des personnes susceptibles d'être appelées à siéger en qualité de jurés au Tribunal Criminel (p. 2430).

Arrêté Ministériel n° 2015-576 du 24 septembre 2015 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2007-654 du 17 décembre 2007 portant classification des équipements de scanographie, de remnographie et de tomographie à émission de positons et tarification des forfaits techniques rémunérant leurs coûts de fonctionnement, modifié (p. 2431).

Arrêté Ministériel n° 2015-577 du 24 septembre 2015 fixant les droits d'entrée applicables au Centre Nautique, à la salle de musculation ainsi qu'aux visites du Stade Louis II (p. 2433).

Arrêté Ministériel n° 2015-578 du 24 septembre 2015 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié (p. 2434).

Arrêté Ministériel n° 2015-579 du 24 septembre 2015 modifiant l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant les menaces à l'intégrité territoriale de l'Ukraine (p. 2434).

Arrêté Ministériel n° 2015-580 du 24 septembre 2015 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « INVESTMON CORP. », au capital de 150.000 € (p. 2456).

Arrêté Ministériel n° 2015-604 du 24 septembre 2015 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2457).

Arrêté Ministériel n° 2015-605 du 28 septembre 2015 modifiant l'arrêté ministériel n° 2013-285 du 10 juin 2013 portant nomination des membres du Comité de la Caisse de retraite complémentaire du Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 2457).

Arrêté Ministériel n° 2015-606 du 28 septembre 2015 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2015-439 du 9 juillet 2015 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2457).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 2458).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 2458).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2015-154 d'un Chef de Bureau au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération (Accord RAMOGE) (p. 2458).

Avis de recrutement n° 2015-155 d'un Analyste Informatique à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers (p. 2458).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local commercial sis 14 et 16, rue Grimaldi (p. 2459).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 2460).

MAIRIE

Tableau récapitulatif des occupations de voie publique en cours (p. 2461).

Avis de vacance d'emplois n° 2015-073 à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations (p. 2462).

COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Décision du 23 septembre 2015 de Monaco Telecom SAM portant sur la mise en œuvre de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom » (p. 2463).

Délibération n° 2015-89 du 16 septembre 2015 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant avis favorable à la mise en œuvre de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom » présentée par Monaco Telecom SAM (p. 2463).

INFORMATIONS (p. 2465).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2467 à p. 2479).

Annexe au Journal de Monaco

Débats du Conseil National - 763^e séance. Séance publique du 10 décembre 2014 (p. 9723 à p. 9809).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 5.478 du 14 septembre 2015 portant nomination d'un Chef de Division à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.008 du 17 décembre 2008 portant nomination d'un Agent Comptable des Etablissements Publics à la Direction du Budget et du Trésor ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 septembre 2015 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Laurent SCHILEO, Agent Comptable des Etablissements Publics à la Direction du Budget et du Trésor, est nommé en qualité de Chef de Division à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à compter du 5 octobre 2015.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze septembre deux mille quinze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 5.495 du 24 septembre 2015 portant nomination et titularisation d'un appariteur à la Direction des Services Judiciaires.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Loïc SULTAN est nommé Appariteur à la Direction des Services Judiciaires et titularisé dans le grade correspondant avec effet du 1^{er} septembre 2015.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 5.496 du 24 septembre 2015 modifiant l'ordonnance souveraine n° 8.043 du 28 juin 1984 relative aux actes et formalités de greffe, modifiée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.060 du 28 juin 1983 concernant les droits de greffe ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.043 du 28 juin 1984 relative aux actes et formalités de greffe, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 88-436 du 29 juin 1984 fixant le tarif des actes et des formalités de greffe ;

Vu l'avis de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 8.043 du 28 juin 1984, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« Le droit de rédaction, prévu au chiffre 1 de l'article premier de la loi n° 1.060 du 28 juin 1983, susvisée, s'applique aux actes ou formalités suivantes :

1°) pour l'expédition d'une décision de justice ou pour tout acte accompli au greffe général ou avec l'assistance d'un greffier ;

2°) pour l'expédition d'une décision de justice portant adjudication ou pour celle d'un règlement amiable, provisoire ou définitif en matière d'ordre et de distribution pour contribution.

Les tarifs du droit de rédaction sont fixés par arrêté du Direction des Services Judiciaires. »

ART. 2.

L'article 3 de l'ordonnance souveraine n° 8.043 du 28 juin 1984, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« Le droit d'expédition, prévu au chiffre 2 de l'article premier de la loi n° 1.060 du 28 juin 1983, susvisée, s'applique aux actes ou formalités suivantes :

1°) pour l'expédition d'une décision de justice ou la copie d'une pièce d'un dossier d'instruction ou d'une affaire pénale classée sans suite et pour tout acte accompli au Greffe Général ou avec l'assistance d'un greffier ;

2°) pour le bulletin du casier judiciaire.

Les tarifs du droit d'expédition sont fixés par arrêté du Directeur des Services Judiciaires. »

ART. 3.

L'article 4 de l'ordonnance souveraine n° 8.043 du 28 juin 1984, modifiée, susvisée, est modifié comme suit :

« Le droit pour frais divers, prévu au chiffre 3 de l'article premier de la loi n° 1.060 du 28 juin 1983, susvisée, désigne les droits suivants :

1°) un droit de pagination pour toute formalité relevant de l'article précédent ;

2°) un droit de service rendu pour tout usage d'un procédé de photocopie ;

3°) un droit de frais de poste pour toute lettre expédiée par le greffe ;

4°) un droit supplémentaire de frais de matériel pour tout usage d'un support numérique.

Les tarifs de chacun de ces droits sont fixés par arrêté du Direction des Services Judiciaires. »

ART. 4.

Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

ART. 5.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 5.497 du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.055 du 8 décembre 1972 sur les conditions d'administration et de gestion administrative et comptable des établissements publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 4.970 du 24 septembre 2014 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2015 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Bettina FILC, Chef de Division, est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en qualité de représentant du Département des Finances et de l'Economie, jusqu'au 22 octobre 2017, en remplacement de Mme Catherine ORECCHIA-MATTHYSSENS.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 5.498 du 24 septembre 2015 portant nomination d'un Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.291 du 14 septembre 2007 portant nomination et titularisation d'un Chef de Bureau à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2015 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Vanessa CICERO, Chef de Bureau à la Direction de l'Expansion Economique, est nommée en cette même qualité à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 5.499 du 26 septembre 2015 portant nomination du Consul honoraire de la Principauté à Amsterdam (Royaume des Pays-Bas).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953, portant organisation des Consuls ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Tom J. KROOSWIJK est nommé Consul honoraire de Notre Principauté à Amsterdam (Royaume des Pays-Bas).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six septembre deux mille quinze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 5.500 du 29 septembre 2015 abrogeant l'ordonnance souveraine n° 1.972 du 27 novembre 2008 portant nomination du Consul honoraire de la Principauté à Saint-Marin.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 1.972 du 27 novembre 2008 portant nomination du Consul honoraire de la Principauté à Saint-Marin ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Notre ordonnance n° 1.972 du 27 novembre 2008, susvisée, est abrogée, à compter du 2 octobre 2015.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf septembre deux mille quinze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2015-557 du 16 septembre 2015 établissant la liste des personnes susceptibles d'être appelées à siéger en qualité de jurés au Tribunal Criminel.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'article 269 du Code de procédure pénale ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965, modifiée, portant organisation judiciaire ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La liste des personnes appelées à siéger, par tirage au sort, au Tribunal Criminel, en qualité de jurés, est arrêtée ainsi qu'il suit pour une période de trois ans :

MM. Patrick BELLINGERI,
Richard DAMAR,
Pierre-Henri DARRASSE,
Damien GASTAUD,
Robert GHENASSIA,
Gilbert INNOCENTI,
Hervé LARINI,
Patrick LAVAGNA,
Guy MAGARA,
Pierre MONDIELLI,

MM. Stéphane OPERTO,
Alain REPETTO,
Robert RICHELMI,
Bernard VATRICAN,
Patrick WEILL,

Mlles Martine MONGLON,
Catherine NOTARI,
Iris ONDA,
Magali PRAT,
Nathalie REY,

Mmes Sandy BIASOLI,
Florence CHOISIT,
Sylviane CURAU,
Evelyne ENRICI,
Isabelle GUIZOL,
Monique LUCAS,
Alexandra MANTICA,
Céline MARTEL,
Brigitte MARTRE,
Marceline MEDECIN.

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2012-287 du 15 mai 2012 est abrogé.

ART. 3.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2015-576 du 24 septembre 2015 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2007-654 du 17 décembre 2007 portant classification des équipements de scanographie, de remnographie et de tomographie à émission de positons et tarification des forfaits techniques rémunérant leurs coûts de fonctionnement, modifié.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984 relatif à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-415 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse de Compensation des Services Sociaux, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-654 du 17 décembre 2007 portant classification des équipements de scanographie, de remnographie et de tomographie à émission de positons et tarification des forfaits techniques rémunérant leurs coûts de fonctionnement, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions des points 1. et 2. de l'Annexe I : Montant des forfaits techniques de l'arrêté ministériel n° 2007-654 du 17 décembre 2007, modifié, sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

« 1. Scanographie

Tarifs des forfaits techniques des scanners

Millésime d'appareils	Forfait Plein Activité ≤ Activité de réf.	Activité ≥ activité de réf et ≤ seuil 1	Activité > seuil 1 et ≤ seuil 2	Activité > seuil 2
Amortis (1), toutes classes	70,38 €	58,72 €	41,88 €	29,63 €
Non amortis, toutes classes	99,51 €	58,72 €	41,88 €	29,63 €

(1) Sont considérés comme amortis les appareils installés depuis plus de sept ans révolus au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Les nombres d'actes correspondants aux seuils d'activité 1 et 2 sont définis à l'Annexe II du présent arrêté. »

« 2. Remnographie (IRM)

Tarifs des forfaits techniques des IRM

CLASSE D'APPAREILS, SELON LA PUISSANCE de l'aimant (en tesla)	< 0,5 T	0,5 T	> 0,5 T et < 1,5 T	1,5 T	1,5 T dédié aux membres (2)	1,5 T spécialisé ostéo-articulaire (3)	> 1,5 T
AMORTIS (1), forfaits pleins	119,68 €				72,01 €	84,28 €	138,76 €
NON AMORTIS, forfaits pleins	115,83 €	112,95 €	194,16 €	192,34 €	107,37 €	123,60 €	203,02 €
FORFAIT REDUIT selon les tranches d'activités							
Activité > Activité de référence et ≤ seuil 1	74,16 €				46,67 €	48,88 €	74,16 €
Activité > seuil 1 et ≤ seuil 2	52,54 €				38,73 €	40,74 €	61,81 €
Activité > seuil 2	26,11 €				24,20 €	25,46 €	38,63 €
(1) Sont considérés comme amortis, les appareils installés depuis plus de sept ans révolus au 1 ^{er} janvier de l'année considérée.							
(2) Hors appareils IRM 1,5 T dédié aux examens des membres et appareils IRM 1,5 T spécialisé aux examens ostéo-articulaires.							
(3) Appareils IRM adossés à un appareil 1,5 T ou 1,5 T déjà installé sur le même site géographique.							

Les nombres d'actes correspondants aux seuils d'activité 1 et 2 sont définis à l'Annexe II du présent arrêté. »

ART. 2.

Au point 1.- Scanographie de l'annexe II de l'arrêté ministériel n° 2007-654 du 17 décembre 2007, modifié, le paragraphe A - Classification des appareils est complété par le tableau suivant :

Scanners installés à partir du 1^{er} janvier 2008

CONSTRUCTEUR	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
SIEMENS		Somatom SCOPE	Somatom SCOPE POWER Somatom FORCE Somatom DEFINITION AS20 Open Somatom DEFINITION AS64 Open Somatom DEFINITION AS20 Somatom DEFINITION AS40 Somatom DEFINITION AS64 Somatom DEFINITION AS + 128

CONSTRUCTEUR	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
			Somatom DEFINITION EDGE Somatom DEFINITION FLASH Somatom PERSPECTIVE 16 Somatom PERSPECTIVE 32 Somatom PERSPECTIVE 64 Somatom PERSPECTIVE 128
PHILIPS		Access Dual	CT MX16 Brilliance CT 16 Brilliance CT 16 Standard Brilliance CT 16 Power Brilliance CT 16 Big Bore Brilliance Essential CT 40 Brilliance Essential CT 64 Brilliance Intelligent CT SP 128 Brilliance Intelligent CT 256 Brilliance Intelligent CT 256 Elite Ingenuity Flex 16 Ingenuity Flex 32 Ingenuity Core Ingenuity Core 128 Ingenuity Core Elite
GE HEALTHCARE		Brivo CT 325 Brivo CT 385	BrightSpeed Elite 2010 LightSpeed VCT XTe LightSpeed VCT ASiR Optima CT 520 Optima CT 540 Optima CT 580 Optima CT 580 RT Optima CT 660 Discovery CT 590 RT Discovery CT 750 HD Revolution EVO Revolution HD Revolution GSI Revolution CT
TOSHIBA		Astelion Astelion Advanced Edition	AQUILION CX AQUILION CXL 64 AQUILION CXL 128 AQUILION RX AQUILION RXL 16 AQUILION RXL 32 AQUILION PRIME AQUILION PRIME 80 AQUILION PRIME 160 AQUILION ONE AQUILION ONE NeXT Generation AQUILION ONE Vision Edition
HITACHI		Eclos 4 Eclos 8 Eclos 16 Supria 16 (2 MHU) Supria 16 (5 MHU)	Scenaria 64 Scenaria 128 Supria 16 (50 kW) Supria 64

ART. 3.

Le paragraphe 1.) du point 2 - Imagerie par Résonance Magnétique de l'Annexe II : Classification des équipements de scanographie, de remnographie (IRM) et de Tomographie à Emissions de Positons (TEP) et activités de référence de l'arrêté ministériel n° 2007-654 du 17 décembre 2007, modifié, est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

1.) Définition des seuils d'activité de référence annuelle pour l'ensemble des matériels installés, quelle que soit la date d'installation

Puissance de l'appareil (en tesla)	< 0,5 T	0,5 T	> 0,5 T et < 1,5 T	1,5 T	1,5 T dédié aux membres (2)	1,5 T spécialisé ostéo-articulaire (3)	> 1,5 T
Activités de référence	3 500	4 000	4 500	4 000	4 500	4 500	4 500

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2015-577 du 24 septembre 2015 fixant les droits d'entrée applicables au Centre Nautique, à la salle de musculation ainsi qu'aux visites du Stade Louis II.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.505 du 1^{er} mars 1966 portant création d'une Direction de l'Education Nationale ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.540 du 19 mars 1975 portant création de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des départements ministériels ;

Vu les arrêtés ministériels n° 2012-590 du 11 octobre 2012 et n° 2014-576 du 8 octobre 2014 fixant les droits d'entrée applicables au centre nautique, à la salle de musculation ainsi qu'aux visites du Stade Louis II ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les droits d'entrée applicables au Centre Nautique, à la salle de musculation ainsi qu'aux visites du Stade Louis II sont fixés conformément aux tableaux figurant en annexe au présent arrêté.

ART. 2.

Les arrêtés ministériels n° 2012-590 du 11 octobre 2012 et n° 2014-576 du 8 octobre 2014 fixant les droits d'entrée applicables au Centre Nautique, à la salle de musculation ainsi qu'aux visites du Stade Louis II est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2015-577
DU 24 SEPTEMBRE 2015 FIXANT LES DROITS D'ENTREE
APPLICABLES AU CENTRE NAUTIQUE,
A LA SALLE DE MUSCULATION AINSI QU'AUX
VISITES DU STADE LOUIS II.

Désignation	Tarifs
PISCINE	
Entrée	2,80 €
Entrée tarif réduit	1,50 €
Carte de 10 entrées	22,20 €
Carte de 10 entrées tarif réduit	11,10 €
Sauna	6,40 €
Carte de 10 entrées sauna	55,00 €
Aquagym	6,40 €
Carte de 10 entrées aquagym	55,00 €
Leçons	10,00 €
Carte de 10 leçons	90,00 €
Carte de 10 entrées triathlon	14,40 €
SALLE DE MUSCULATION	
Séance	10,60 €
Carnet de 10 tickets	88,00 €
Abonnement Mensuel	67,00 €
Abonnement Mensuel Sénior	33,50 €
Abonnement Mensuel association	21,10 €

Désignation	Tarifs
Abonnement Annuel	475,00 €
Abonnement Annuel Sénior	244,50 €
Abonnement Couple Trimestriel	272,50 €
Abonnement Couple Semestriel	509,00 €
Abonnement Couple Annuel	821,00 €
Associations (Hors abonnement)	5,30 €
VISITE DU STADE	
Entrée	5,00 €
Entrée ½ tarif	2,50 €
Entrée groupe	2,50 €

Arrêté Ministériel n° 2015-578 du 24 septembre 2015 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, modifié, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2015-578
DU 24 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE
MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT
APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321
DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCEDURES
DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE
CONTRE LE TERRORISME, MODIFIE.

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

La mention suivante est ajoutée sous la rubrique « Personnes physiques » :

« Sofiane Ben Goumo [alias a) Sufyan bin Qumu ; b) Abou Fares al Libi]. Date de naissance : 26.6.1959. Lieu de naissance : Derna, Libye. Nationalité : libyenne. Adresse : Libye. Renseignements complémentaires : a) dirigeant du groupe Ansar al Charia Derna. »

Arrêté Ministériel n° 2015-579 du 24 septembre 2015 modifiant l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant les menaces à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant les menaces à l'intégrité territoriale de l'Ukraine ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2014-175 susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2015-579
DU 24 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE
MINISTERIEL N° 2014-175 DU 24 MARS 2014 PORTANT
APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675
DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCEDURES
DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE
DES SANCTIONS ECONOMIQUES.

I. La personne ci-après est retirée de la liste figurant à l'annexe de l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014 :

Oleksiy Borisovych MOZGOVY

II. Les mentions relatives aux personnes et à une entité, dont le nom est indiqué ci-après, qui figurent à l'annexe de l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014, sont remplacées par les mentions suivantes :

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
1.	Sergey Valeryevich AKSYONOV, Sergei Valerievich AKSENOV Serhiy Valeriyovych AKSYONOV	Né le : 26.11.1972. Né à : Beltsy (Bălți), aujourd'hui en République de Moldavie	Sergey Aksyonov a été élu « premier ministre de Crimée » le 27 février 2014 au sein de la Verkhovna Rada criméenne en présence d'hommes armés pro-russes. Cette « élection » a été décrétée inconstitutionnelle le 1 ^{er} mars 2014 par Oleksandr Turchynov. Sergey Aksyonov a mené une campagne active en faveur de l'organisation du « référendum » du 16 mars 2014. Depuis le 9 octobre 2014, il est le « chef » de la soi-disant « République de Crimée ». Membre du Présidium du Conseil d'État russe.
2.	Vladimir Andreevich Konstantinov	Né le : 19.11.1956 Né à : Vladimirovka (alias Vladimirovca), région de Slobozia, République socialiste soviétique moldave (aujourd'hui République de Moldavie) ou Bogomol, République socialiste soviétique moldave	En qualité de président du Conseil suprême de la République autonome de Crimée, M. Konstantinov a joué un rôle significatif dans le cadre de l'adoption par la Verkhovna Rada des décisions relatives au « référendum » menaçant l'intégrité territoriale de l'Ukraine et il a appelé les électeurs à voter en faveur de l'indépendance de la Crimée.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
3.	Rustam Ilmirovich Temirgaliev	Né le : 15.8.1976 Né à : Oulan-Oude, République socialiste soviétique autonome bouriate (République socialiste fédérative soviétique de Russie)	En tant qu'ancien vice-président du Conseil des ministres de la Crimée, M. Temirgaliev a joué un rôle significatif dans le cadre de l'adoption par la Verkhovna Rada des décisions relatives au « référendum » menaçant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il a mené une campagne active en faveur de l'intégration de la Crimée dans la Fédération de Russie.
4.	Denis Valentinovich Berezovskiy	Né le : 15.7.1974 Né à : Kharkiv, République socialiste soviétique d'Ukraine	Après avoir été nommé commandant de la marine ukrainienne le 1 ^{er} mars 2014, M. Berezovskiy a juré fidélité aux forces armées de Crimée, rompant ainsi son serment envers la marine ukrainienne. Il a ensuite été nommé commandant adjoint de la Flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie.
5.	Aleksei Mikhailovich Chaliy	Né le : 13.6.1961 Né à : Moscou ou Sébastopol	Le 23 février 2014, M. Chaliy est devenu « maire de Sébastopol » par acclamation populaire, « élection » qu'il a acceptée. Il a mené une campagne active afin que Sébastopol devienne une entité distincte de la Fédération de Russie à la suite du « référendum » du 16 mars 2014. Il a signé le traité sur l'adoption de la République de Crimée par la Russie. Président de l'assemblée législative de la ville de Sébastopol.
6.	Pyotr Anatolyevich Zima	Né le : 29.3.1965	Le 3 mars 2014, M. Zima a été nommé par M. Aksyonov, « premier ministre », au nouveau poste de chef du Service de sécurité de la Crimée (SBU), nomination qu'il a acceptée. Il a communiqué des informations importantes, notamment une base de données, au Service de renseignement russe (SBU). Il a notamment fourni des informations sur des activistes favorables au mouvement pro-européen

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
			de Maïdan et des défenseurs des droits de l'homme de Crimée. Il a contribué de façon notable à empêcher les autorités ukrainiennes d'exercer leur contrôle sur le territoire de la Crimée. Le 11 mars 2014, d'anciens agents criméens du SBU ont proclamé la constitution d'un Service de sécurité indépendant de la Crimée.
7.	Yuriy Gennadyevich Zherebtsov	Né le : 19.11.1969 Né à : Izmail, région d'Odessa, République socialiste soviétique d'Ukraine	Conseiller du président de la Verkhovna Rada de Crimée et un des principaux organisateurs du « référendum » du 16 mars 2014 contre l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Membre de la chambre civile de la « République de Crimée ».
8.	Sergey Pavlovych Tsekov	Né le : 29.9.1953 ou 23.9.1953 Né à : Simferopol	Vice-président de la Verkhovna Rada ; M. Tsekov a été à l'origine, avec M. Sergey Aksyonov, de la dissolution illégale du gouvernement de la République autonome de Crimée, entreprise dans laquelle il a entraîné M. Vladimir Konstantinov en le menaçant de destitution. Il a publiquement admis que c'étaient les députés criméens qui avaient invité les soldats russes à s'emparer de la Verkhovna Rada de la Crimée. Il a été l'un des premiers responsables criméens à demander publiquement l'annexion de la Crimée par la Russie. Membre du Conseil de Fédération de la Fédération de Russie de la « République de Crimée ».
9.	Ozerov, Viktor Alekseevich	Né le : 5.1.1958 Né à : Abakan, Khakassia	Président de la Commission de la sécurité et de la défense du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Ozerov, s'exprimant au nom de la Commission de la sécurité et de la défense du Conseil de la Fédération, a publiquement apporté son soutien, au sein du Conseil de la Fédération, au déploiement de troupes russes en Ukraine.
10.	Dzhabarov, Vladimir Michailovich	Né le : 29.9.1952	Premier vice-président de la Commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Dzhabarov, s'exprimant au nom de la Commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération, a publiquement apporté son soutien, au sein du Conseil de la Fédération, au déploiement de troupes russes en Ukraine.
11.	Klishas, Andrei Aleksandrovich	Né le : 9.11.1972 Né à : Sverdlovsk	Président de la Commission du droit constitutionnel du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Klishas a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine. Dans des déclarations publiques, M. Klishas a cherché à justifier une intervention militaire russe en Ukraine en affirmant que « le président de l'Ukraine sout[enai]t l'appel lancé par les autorités de Crimée au président de la Fédération de Russie pour que cette dernière apporte une aide globale pour défendre les citoyens de la Crimée ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
12.	Ryzhkov, Nikolai Ivanovich	Né le : 28.9.1929 Né à : Dyleevka, région de Donetsk, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre de la Commission des affaires fédérales, de la politique régionale et du Nord du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Ryzhkov a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.
13.	Bushmin, Evgeni Viktorovich	Né le : 4.10.1958 Né à : Lopatino, région de Sergachiisky, République socialiste fédérative soviétique de Russie	Vice-président du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Bushmin a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.
14.	Totoonov, Aleksandr Borisovich	Né le : 3.4.1957 Né à : Ordzhonikidze, Ossétie du Nord	Membre de la Commission de la culture, des sciences et de l'information du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Totoonov a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.
15.	Pantelev, Oleg Evgenevich	Né le : 21.7.1952 Né à : Zhitnikovskoe, région de Kurgan	Ancien premier vice-président de la Commission des affaires parlementaires du Conseil de fédération. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Pantelev a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.
16.	Mironov, Sergei Mikhailovich	Né le : 14.2.1953 Né à : Pushkin, région de Leningrad	Membre du Conseil de la Douma ; chef du groupe « Russie juste » au sein de la Douma de la Fédération de Russie. Auteur du projet de loi autorisant la Fédération de Russie à admettre en son sein, sous prétexte de la protection de citoyens russes, des territoires d'un pays étranger sans l'accord de ce dernier ou sans un traité international.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
17.	Zheleznyak, Sergei Vladimirovich	Né le : 30.7.1970 Né à : Saint-Pétersbourg (anciennement Léninegrad)	Vice-président de la Douma de la Fédération de Russie. Soutien actif du recours à l'armée russe en Ukraine et de l'annexion de la Crimée. Il a personnellement dirigé la manifestation en faveur du recours à l'armée russe en Ukraine.
18.	Slutski, Leonid Eduardovich	Né le : 4.1.1968 Né à : Moscou	Président de la Commission de la Communauté des États indépendants (CEI) de la Douma de la Fédération de Russie (membre du LDPR). Soutien actif du recours à l'armée russe en Ukraine et de l'annexion de la Crimée.
19.	Vitko, Aleksandr Viktorovich	Né le : 13.9.1961 Né à : Vitebsk (République socialiste soviétique de Biélorussie)	Commandant de la Flotte de la mer Noire, vice-amiral d'escadre. Responsable du commandement des forces russes qui ont occupé le territoire souverain de l'Ukraine.
20.	Sidorov, Anatoliy Alekseevich	Né le : 2.7.1958 Né à : Siva, région de Perm, URSS	Commandant du district militaire occidental de la Russie, dont des unités sont déployées en Crimée. Il est responsable d'une partie de la présence militaire russe en Crimée, ce qui compromet la souveraineté de l'Ukraine, et il a aidé les autorités criméennes à empêcher des manifestations publiques contre des initiatives visant la tenue d'un référendum et l'incorporation dans la Russie.
21.	Galkin, Viktorovich Aleksandr	Né le : 22.3.1958 Né à : Ordzhonikidze, République socialiste soviétique autonome d'Ossétie du Nord	District militaire méridional de la Russie, dont des forces sont déployées en Crimée ; la Flotte de la mer Noire relève du commandement de M. Galkin ; une grande partie des forces entrées en Crimée sont passées par le district militaire méridional. Commandant du district militaire

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
			méridional de la Russie. Des forces de ce district militaire méridional sont déployées en Crimée. Il est responsable d'une partie de la présence militaire russe en Crimée, qui compromet la souveraineté de l'Ukraine, et il a aidé les autorités criméennes à empêcher des manifestations publiques contre des initiatives visant la tenue d'un référendum et l'incorporation dans la Russie. En outre, la Flotte de la mer Noire est placée sous le contrôle de ce district.
22.	Rogozin, Dmitry Olegovich	Né le : 21.12.1963 Né à : Moscou	Vice-premier ministre de la Fédération de Russie. A appelé publiquement à l'annexion de la Crimée.
23.	Glazyev, Yurievich Sergey	Né le : 1.1.1961 Né à : Zaporozhye, (République socialiste soviétique d'Ukraine)	Conseiller du président de la Fédération de Russie. A appelé publiquement à l'annexion de la Crimée.
24.	Matviyenko, Valentina Ivanova (née Tyutina)	Née le : 7.4.1949 Née à : Shepetovka, région de Khmelnytsky (Kamenets-Podolsky) (République socialiste soviétique d'Ukraine)	Présidente du Conseil de la Fédération. Le 1 ^{er} mars 2014, elle a soutenu publiquement, au sein du Conseil de la Fédération, le déploiement de forces russes en Ukraine.
25.	Naryshkin, Sergei Evgenevich	Né le : 27.10.1954 Né à : St Pétersbourg (anciennement Léninegrad)	Président de la Douma. A soutenu publiquement le déploiement de forces russes en Ukraine. A soutenu publiquement le traité de réunification de la Russie et de la Crimée et la loi constitutionnelle fédérale correspondante.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
26.	Dmitry Konstantinovich KISELYOV, Dmitrii Konstantinovich KISELEV	Né le : 26.4.1954 Né à : Moscou	Nommé le 9 décembre 2013, par décret présidentiel, directeur de l'agence de presse nationale de la Fédération de Russie « Rossiya Segodnya ». Figure centrale de la propagande gouvernementale soutenant le déploiement de forces russes en Ukraine.
27.	Nosatov, Alexander Mihailovich	Né le : 27.3.1963 Né à : Sébastopol, (République socialiste soviétique d'Ukraine)	Vice-amiral, commandant adjoint de la Flotte de la mer Noire. Responsable du commandement des forces russes qui ont occupé le territoire souverain de l'Ukraine.
28.	Kulikov, Valery Vladimirovich	Né le : 1.9.1956 Né à : Zaporozhye, (République socialiste soviétique d'Ukraine)	Vice-amiral, commandant adjoint de la Flotte de la mer Noire. Responsable du commandement des forces russes qui ont occupé le territoire souverain de l'Ukraine.
29.	Surkov, Vladislav Yurievich	Né le : 21.9.1964 Né à : Solntsevo, région de Lipetsk	Proche collaborateur du président de la Fédération de Russie. A participé à l'organisation de la mobilisation des communautés locales de Crimée pour des actions visant à affaiblir les autorités ukrainiennes en Crimée.
30.	Mikhail Grigorievich Malyshev	Né le : 10.10.1955 Né à : Simferopol, Crimée	Président de la commission électorale de Crimée. Responsable de l'organisation du référendum en Crimée. Chargé d'entériner les résultats du référendum en vertu du système russe.
31.	Valery Kirillovich Medvedev	Né le : 21.8.1946 Né à : Shmakovka, région de Primorsky	Président de la commission électorale de Sébastopol. Responsable de l'organisation du référendum en Crimée. Chargé d'entériner les résultats du référendum en vertu du système russe.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
32.	Gén. Igor Nikolaevich (Mykolayovich) Turchenyuk	Né le : 5.12.1959 Né à : Osh, République socialiste soviétique kirghize	Commandant de facto des troupes russes déployées sur le terrain en Crimée (que la Russie continue à désigner officiellement comme des « milices locales d'autodéfense »). Commandant adjoint du district militaire méridional.
33.	Mizulina (née Dmitriyeva)	Née le : 9.12.1954 Née à : Bui, région de Kostroma	Députée de la Douma. Initiatrice et co-auteur de propositions législatives présentées récemment en Russie devant permettre aux régions d'autres pays de rejoindre la Russie sans l'accord préalable de leurs autorités centrales.
34.	Dmitry Nikolayevich Kozak	Né le : 7.11.1958 Né à : Bandurovo, région de Kirovograd, République socialiste soviétique d'Ukraine	Vice-premier ministre. Responsable de la supervision de l'intégration, dans la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée annexée.
35.	Oleg Yevgenyevich Belaventsev	Né le : 15.9.1949 Né à : Moscou	Représentant plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie au sein du soi-disant « District fédéral de Crimée », membre non permanent du Conseil de sécurité de la Russie. Responsable de la mise en œuvre des prérogatives constitutionnelles du chef de l'État russe sur le territoire de la République autonome de Crimée annexée.
36.	Oleg Genrikhovich Savelyev	Né le : 27.10.1965 Né à : Léningrad	Ministre des affaires criméennes. Responsable de l'intégration, dans la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée annexée.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
37.	Sergei Ivanovich Menyailo	Né le : 22.8.1960 Né à : Alagir, République socialiste soviétique autonome d'Ossétie du Nord, République socialiste fédérative soviétique de Russie	Gouverneur de la ville ukrainienne annexée de Sébastopol.
38.	Olga Fedorovna Kovatidi	Née le : 7.5.1962 Née à : Simferopol, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre du Conseil de la Fédération de Russie de la République autonome de Crimée annexée.
40.	Sergei Ivanovich Neverov	Né le : 21.12.1961 Né à : Tashtagol, URSS	Vice-président de la Douma, Russie Unie. Responsable de l'élaboration de la législation visant à intégrer, dans la Fédération de Russie, la République autonome de Crimée annexée.
41.	Igor Dmitrievich SERGUN	Né le : 28.3.1957 Né à : Podolsk (oblast de Moscou)	Directeur du GRU (direction générale du renseignement), chef d'état-major adjoint des forces armées de la Fédération de Russie, général de corps d'armée. Responsable de l'activité des agents du GRU dans l'est de l'Ukraine.
42.	Valery Vasilevich Gerasimov	Né le : 8.9.1955 Né à : Kazan	Chef d'état-major des forces armées de la Fédération de Russie, premier vice-ministre de la défense de la Fédération de Russie, Général de l'armée. Responsable du déploiement massif de troupes russes le long de la frontière de l'Ukraine et de l'absence d'apaisement de la situation.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
43.	German Prokopiv		Dirigeant actif de la « Garde de Lougansk ». A participé à la prise de contrôle du bâtiment du bureau régional du service de sécurité de Lougansk. Liens étroits avec « l'Armée du Sud-Est ».
44.	Valeriy Dmitrievich Bolotov	Né le : 13.2.1970 Né à : Louhansk	Un des dirigeants du groupe séparatiste « Armée du Sud-Est » qui a occupé le bâtiment du service de sécurité de la région de Lougansk. Officier à la retraite. Avant la prise du bâtiment, il était en possession, ainsi que ses complices, d'armes apparemment fournies illégalement par la Russie et des groupes criminels locaux.
45.	Andriy Yevgenovych PURGIN Andrei Evgenevich PURGIN	Né le : 26.1.1972 Né à : Donetsk	Ancien chef de la « République populaire de Donetsk », a activement participé à des actions séparatistes et en a organisé, coordinateur des actions des « touristes russes » à Donetsk. Cofondateur d'une « Initiative civique du Donbass pour l'Union eurasienne ». Soi-disant « président » du « Conseil populaire de la République populaire de Donetsk ».
46.	Denys Volodymyrovych PUSHYLIN Denis Vladimirovich PUSHILIN	Né le : 9.5.1981 ou 9.5.1982 Né à : Makiivka (oblast de Donetsk)	Un des dirigeants de la « République populaire de Donetsk ». A participé à la prise de contrôle et à l'occupation de l'administration régionale. Porte-parole actif des séparatistes. Soi-disant « vice-président » du « Conseil populaire » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
47.	Tsyplakov Sergey Gennadevich	Né le : 1.5.1983 Né à : Khartsyzsk, oblast de Donetsk	Un des dirigeants de l'organisation « Milice populaire du Donbas », à l'idéologie radicale. Il a participé de manière active à la prise de contrôle d'un certain nombre de bâtiments publics dans la région de Donetsk.
48.	Igor Vsevolodovich Girkin alias Igor Strelkov (Ihor Strielkov)	Né le : 17.12.1970 Né à : Moscou	Identifié comme membre de la direction générale du renseignement de l'état-major des forces armées de la Fédération de Russie (GRU). Il a été impliqué dans des incidents à Sloviansk. Il est un assistant, chargé des questions de sécurité, de Sergey Aksionov, premier ministre autoproclamé de la Crimée. Chef du mouvement public « Nouvelle Russie ».
49.	Vyacheslav Viktorovich Volodin	Né le : 4.2.1964 Né à : Alekseevka, région de Saratov.	Premier adjoint du chef de l'administration présidentielle russe. Chargé de superviser l'intégration politique de la région ukrainienne annexée de Crimée dans la Fédération de Russie.
50.	Vladimir Anatolievich Shamanov	Né le : 15.2.1957 Né à : Barnaul.	Colonel général, commandant des troupes aéroportées russes. Son rang élevé fait de lui le responsable du déploiement des troupes aéroportées russes en Crimée.
51.	Vladimir Nikolaevich Pligin	Né le : 19.5.1960 Né à : Ignatovo, oblast de Vologodsk, URSS.	Président de la Commission du droit constitutionnel de la Douma. Responsable d'avoir facilité l'adoption de la législation relative à l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
52.	Petr Grigorievich JAROSH	Né le : 30.1.1971 ou 16.3.1966 Né à : village de Skvortsovo, région de Simferopol, Crimée	Chef de la section « Crimée » du Service fédéral des migrations. Responsable de la délivrance systématique et accélérée de passeports russes aux habitants de la Crimée.
53.	Oleg Grigorievich Kozyura	Né le : 19.12.1962 Né à : Zaporozhye	Chef de la section « Sébastopol » du Service fédéral des migrations. Responsable de la délivrance systématique et accélérée de passeports russes aux habitants de Sébastopol.
54.	Viacheslav PONOMARIOV, Vyacheslav Volodymyrovich PONOMARYOV Viacheslav Vladimirovich PONOMAREV	Né le : 2.5.1965 Né à : Sloviansk (oblast de Donetsk)	Ancien maire autoproclamé de Slaviansk. Ponomariov a invité Vladimir Poutine à envoyer des soldats russes pour protéger sa ville et lui a ensuite demandé de livrer des armes. Ses hommes sont impliqués dans des enlèvements (ils ont capturé Irma Krat et Simon Ostrovsky, un reporter du site d'information Vice News, tous deux ont été relâchés par la suite, ils ont arrêté des observateurs militaires présents au titre du Document de Vienne de l'OSCE). Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.
55.	Igor Nikolaevich Bezler alias Bes (diable)	Né le : 30.12.1965 Né à : Simferopol, Crimée	Est un des chefs de la milice autoproclamée de Horlivka. Il a pris le contrôle du bureau des services de sécurité ukrainiens pour la région de Donetsk et s'est ensuite emparé du bureau régional du ministère de l'intérieur dans la ville de Horlivka. Il est lié à Igor Strielkov, sous les ordres duquel il a participé, selon le SBU, à l'assassinat de Volodymyr Rybak, membre du conseil municipal de Horlivka.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
57.	Oleg TSARIOV, Oleh Anatoliyovych TSAROV Oleg Anatolevich TSAREV	Né le : 2.6.1970 Né à : Dnepropetrovsk	Ancien membre de la Rada ; à ce titre, a publiquement appelé à créer la « République fédérale de Nouvelle Russie », composée des régions du sud-est de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.
58.	Roman Viktorovich Lyagin	Né le : 30.5.1980 Né à : Donetsk, Ukraine	Dirige la Commission électorale centrale de la « République populaire de Donetsk ». A pris une part active à l'organisation du référendum du 11 mai 2014 sur l'autodétermination de la « République populaire de Donetsk ». Ancien « ministre du travail et des affaires sociales ».
59.	Aleksandr Sergeevich MALYKHIN, Alexander Sergeevich MALYHIN	Né le : 12.1.1981	Dirige la Commission électorale centrale de la « République populaire de Lougansk ». A pris une part active à l'organisation du référendum du 11 mai 2014 sur l'autodétermination de la « République populaire de Lougansk ».
60.	Natalia Vladimirovna Poklonskaya	Née le : 18.3.1980 Née à : Mikhaïlovka, région de Voroshilovgrad, RSS d'Ukraine ou Eupatoria, RSS d'Ukraine	Procureur de la Crimée. Prend une part active à la mise en œuvre de l'annexion de la Crimée par la Russie.
61.	Igor Sergeievich Shevchenko	Né à : Sébastopol, Crimée	Procureur de Sébastopol. Prend une part active à la mise en œuvre de l'annexion de Sébastopol par la Russie.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
62.	Aleksandr Yurevich BORODAI	Né le : 25.7.1972 Né à : Moscou	Ancien « Premier ministre de la République populaire de Donetsk » ; à ce titre, responsable des activités « gouvernementales » séparatistes du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Donetsk » (a notamment déclaré le 8 juillet 2014 : « Nos forces militaires mènent une opération spéciale contre les » fascistes « ukrainiens. »), signataire du protocole d'accord sur « l'Union de la nouvelle Russie » (« Novorossiya union »). Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.
63.	Alexander KHODAKOVSKY, Oleksandr Serhiyovych KHODAKOVSKIY Aleksandr Sergeevich KHODAKOVSKII	Né le : 18.12.1972 Né à : Donetsk	Ancien « ministre de la sécurité de la République populaire de Donetsk » ; à ce titre, responsable des activités de sécurité séparatistes du soi-disant « gouvernement » de la « République populaire de Donetsk ». Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.
64.	Alexandr Aleksandrovich KALYUSSKY,	Né le : 9.10.1975	Soi-disant « vice-premier ministre de facto des affaires sociales de la République populaire de Donetsk ». Responsable des activités séparatistes « gouvernementales » du soi-disant « gouvernement » de la « République populaire de Donetsk ».
65.	Alexander KHRYAKOV, Aleksandr Vitalievich KHRYAKOV Oleksandr Vitaliyovych KHRYAKOV	Né le : 6.11.1958 Né à : Donetsk	Ancien soi-disant « ministre de l'information et des médias de la République populaire de Donetsk ». Responsable des activités de propagande pro-séparatistes du soi-disant « gouvernement » de la « République populaire de Donetsk ».
66.	Marat Faatovich BASHIROV	Né le : 20.1.1964 Né à : Izhevsk, Fédération de Russie	Ancien soi-disant « Premier ministre » du « Conseil des ministres » de la « République populaire de Lougansk », confirmé le 8 juillet 2014. Responsable des activités séparatistes « gouvernementales » du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Lougansk ».
67.	Vasyl NIKITIN, Vasili Aleksandrovich NIKITIN	Né le : 25.11.1971 Né à : Shargun (Ouzbékistan)	Soi-disant « vice-premier ministre du Conseil des ministres de la République populaire de Lougansk » (auparavant soi-disant « Premier ministre » de la « République populaire de Lougansk », et ancien porte-parole de « l'Armée du Sud-Est »). Responsable des activités séparatistes « gouvernementales » du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Lougansk ». Responsable de la déclaration de l'Armée du Sud-Est selon laquelle l'élection présidentielle ukrainienne ne peut se tenir dans la « République populaire de Lougansk » en raison du « nouveau » statut de la région.
68.	Aleksey Vyacheslavovich KARYAKIN	Né le : 7.4.1980 ou 7.4.1979 Né à : Stakhanov (oblast de Lougansk)	Soi-disant « président du Conseil suprême de la République populaire de Lougansk ». Responsable des activités séparatistes « gouvernementales » du « Conseil suprême », responsable de la demande faite à la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance de la « République populaire de Lougansk ». Signataire du protocole d'accord sur « l'Union de la nouvelle Russie » (« Novorossiya union »).

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
69.	Yuriy Volodymyrovych IVAKIN Iurii Vladimirovich IVAKIN	Né le : 13.8.1954 Né à : Perevalsk (oblast de Lougansk)	Ancien soi-disant « ministre de l'intérieur de la République populaire de Lougansk » ; à ce titre, responsable des activités séparatistes « gouvernementales » du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Lougansk ».
70.	Igor PLOTNITSKY, Igor Venediktovich PLOTNITSKII	Né le : 24.6.1964 ou 25.6.1964 ou 26.6.1964 Né à : Lougansk (éventuellement à Kelmentsi, oblast de Chernivtsi)	Ancien soi-disant « ministre de la défense » et, actuellement, « chef » de la « République populaire de Lougansk ». Responsable des activités séparatistes « gouvernementales » du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Lougansk ».
71.	Nikolay KOZITSYN	Né le : 20.6.1956 Né en : région de Donetsk	Commandant des Forces cosaques. Responsable du commandement de séparatistes dans l'Est de l'Ukraine combattant contre les forces gouvernementales ukrainiennes.
73.	Mikhail Efimovich FRADKOV	Né le : 1.9.1950 Né à : Kurumoch, région de Kuibyshev	Membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie ; Directeur du service des renseignements extérieurs de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
74.	Nikolai Platonovich PATRUSHEV	Né le : 11.7.1951 Né à : Léningrad (Saint-Petersbourg).	Membre permanent et secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
75.	Aleksandr Vasilievich BORTNIKOV	Né le : 15.11.1951 Né à : Perm	Membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie ; directeur du Service fédéral de sécurité (FSB). En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
76.	Rashid Gumarovich NURGALIEV	Né le : 8.10.1956 Né à : Zhetikara, République socialiste soviétique kazakhe	Membre permanent et secrétaire-adjoint du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
77.	Boris Vyacheslavovich GRYZLOV	Né le : 15.12.1950 Né à : Vladivostok	Membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
78.	Sergei Orestovoch BESEDA	Né le : 17.5.1954	Commandant du cinquième bureau du Service fédéral de sécurité (FSB) de la Fédération de Russie. En tant qu'officier supérieur du FSB, il dirige un service qui supervise les opérations de renseignement et l'activité internationale.
79.	Mikhail Vladimirovich DEGTYAREV	Né le : 10.7.1981 Né à : Kuibyshev (Samara)	Membre de la Douma. Le 23.5.2014, il a annoncé l'inauguration de « l'ambassade de facto » de la soi-disant « République populaire de Donetsk », non reconnue, à Moscou ; contribue à compromettre ou menacer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
80.	Ramzan Akhmadovitch KADYROV	Né le : 5.10.1976 Né à : Tsentaroy	Président de la République de Tchétchénie. Kadyrov a fait des déclarations en faveur de l'annexion illégale de la Crimée et en faveur de l'insurrection armée en Ukraine. Il a notamment déclaré le 14 juin 2014 qu'« il mettrait tout en œuvre pour contribuer à la renaissance de la Crimée ». Dans ce contexte, il a été décoré de la médaille « de la libération de la Crimée »

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
			par le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée pour le soutien qu'il a apporté à l'annexion illégale de la Crimée. En outre, le 1 ^{er} juin 2014, il a déclaré qu'il était prêt à envoyer 74.000 volontaires tchétchènes en Ukraine si on le lui demandait.
81.	Alexander Nikolayevich TKACHYOV	Né le : 23.12.1960 Né à : Vyselki, région de Krasnodar	Ancien gouverneur du kraï de Krasnodar. A été décoré de la médaille « de la libération de la Crimée » par le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée pour le soutien qu'il a apporté à l'annexion illégale de la Crimée. À cette occasion, le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée a déclaré que Tkachyov était l'un des premiers à exprimer son soutien aux nouveaux « dirigeants » de la Crimée.
82.	Pavel GUBAREV	Né le : 10.2.1983 Né à : Sievierodonetsk	Un des chefs auto-proclamés de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». A demandé l'intervention de la Russie dans l'est de l'Ukraine, y compris par le déploiement des forces russes de maintien de la paix. Est associé à Igor Strelkov/Girkin, responsable d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Gubarev est chargé de recruter des personnes pour les forces armées séparatistes. Responsable de la prise du bâtiment du gouvernement régional à Donetsk avec les forces pro-russes et s'est auto-proclamé « gouverneur du peuple ». Malgré son

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
			arrestation pour menace de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et sa libération par la suite, a continué à jouer un rôle de premier plan dans les activités séparatistes, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
83.	Ekaterina Iurievna GUBAREVA Katerina Yuriyovna GUBARIEVA	Née le : 5.7.1983 Née à : Kakhovka (oblast de Kherson)	En sa qualité d'ancienne soi-disant « ministre des affaires étrangères », elle a été chargée de défendre la soi-disant « République populaire de Donetsk », compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. De plus, son compte bancaire est utilisé pour financer des groupes séparatistes illégaux. En assumant cette fonction et en cette qualité, elle a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.
84.	Fedor Dmitrievich BEREZIN Fedir Dmitrovykh BEREZIN	Né le : 7.2.1960 Né à : Donetsk	Ancien soi-disant « vice-ministre de la défense » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Il est associé à Igor Strelkov/Girkin, qui est responsable d'actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, Berezin a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.
85.	Valery Vladimirovich KAUROV	Né le : 2.4.1956 Né à : Odessa	Président auto-proclamé de la soi-disant « République de Nouvelle-Russie » qui a demandé à la Russie de déployer des troupes en Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
86.	Serhii Anatoliyovych ZDRILIUK	Né le : 23.6.1972 Né en : région de Vinnytsia	Second d'Igor Strelkov/Girkin, responsable d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, Zdriliuk a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
87.	Vladimir ANTYUFEYEV (alias Vladimir SHEVTSOV, Vladimir Iurievici ANTIUFEEV, Vladimir Gheorghievici ALEXANDROV, Vadim Gheorghievici SHEVTSOV)	Né le : 19.2.1951 Né à : Novosibirsk	Ancien « ministre de la sécurité d'État » dans la région séparatiste de Transnistrie. Ancien vice-premier ministre de la République populaire de Donetsk, responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre. En cette qualité, il est responsable des activités « gouvernementales » séparatistes du soi-disant « gouvernement de la République de Donetsk ».
88.	Alexey Alexeyevich GROMOV	Né le : 31.5.1960 Né à : Zagorsk (Sergiev Posad)	En tant que premier chef d'état-major adjoint de l'Administration présidentielle, il est chargé de donner pour instruction aux médias russes d'adopter une ligne favorable aux séparatistes de l'Ukraine et à l'annexion de la Crimée, soutenant ainsi la déstabilisation de l'est de l'Ukraine et l'annexion de la Crimée.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription		Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
90.	Boris Alekseevich LITVINOV	Né le : 13.1.1954 Né à : Dzerzhynsk (oblast de Donetsk)	Membre du soi-disant « Conseil populaire » et ancien président du soi-disant « Conseil suprême » de la soi-disant « République populaire de Donetsk » qui a été à l'origine des politiques et de l'organisation du « référendum » illégal ayant conduit à la proclamation de la soi-disant « République populaire de Donetsk », qui a constitué une violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de l'Ukraine.				vu attribuer un marché public en vue de la construction d'un pont entre la Russie et la République autonome de Crimée annexée illégalement, consolidant ainsi son intégration dans la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il est président du conseil d'administration de la maison d'édition Prosvescheniye, qui a notamment mis en œuvre le projet « To the Children of Russia : Address – Crimea », une campagne de relations publiques destinée à persuader les enfants de Crimée qu'ils sont maintenant des citoyens russes vivant en Russie et soutenant ainsi la politique du gouvernement russe visant à intégrer la Crimée dans la Russie.
91.	Sergey Vadimovich ABISOV	Né le : 27.11.1967 Né à : Simferopol, Crimée	En acceptant sa nomination au poste de « ministre de l'intérieur de la République de Crimée » par le président de la Russie (décret no 301) le 5 mai 2014 et dans l'exercice de ses fonctions de soi-disant « ministre de l'intérieur », il a compromis l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de l'Ukraine.	93.	Konstantin Valerevich MALOFEEV	Né le : 3.7.1974 Né à : Pouchtchino	M. Malofeev est étroitement lié aux séparatistes ukrainiens de l'est de l'Ukraine et de la Crimée. C'est un ancien employeur de M. Borodai, soi-disant « premier ministre » de la soi-disant « République populaire de Donetsk » ; il a rencontré M. Aksyonov, soi-disant « premier ministre » de la « République de Crimée », pendant le processus d'annexion de la Crimée. Le gouvernement ukrainien a ouvert une enquête pénale sur le soutien matériel et financier présumé apporté par ce dernier aux séparatistes. En outre, il a fait une série de déclarations publiques en faveur de l'annexion de la Crimée et de l'intégration de l'Ukraine dans la Russie et a notamment déclaré en juin 2014 : « Vous ne pouvez pas
92.	Arkady Romanovich ROTENBERG, Arkadii Romanovich ROTENBERG	Né le : 15.12.1951 Né à : Léningrad (Saint-Petersbourg).	M. Rotenberg est une connaissance de longue date du président Poutine et son ancien partenaire d'entraînement en judo. Il a développé sa fortune sous la présidence de Vladimir Poutine. Il doit sa réussite économique à l'influence de décideurs clés l'ayant favorisé, notamment lors de l'attribution de marchés publics. Il a tiré profit de sa relation personnelle étroite avec des décideurs russes dans la mesure où il s'est vu attribuer d'importants contrats par l'État russe ou par des entreprises publiques. Ses sociétés se sont notamment vu attribuer plusieurs contrats très lucratifs pour les préparatifs des Jeux olympiques de Sotchi. Il est également propriétaire de la société Stroygazmontazh, qui s'est				

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
			intégrer toute l'Ukraine dans la Russie. L'est (de l'Ukraine) peut-être ». Par conséquent, M. Malofeev agit en faveur de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine.
94.	Yuriy Valentinovich KOVALCHUK	Né le : 25.7.1951 Né à : Léningrad (Saint-Petersbourg).	M. Kovalchuk est une connaissance de longue date du président Poutine. Il est cofondateur de « Ozero Dacha », société coopérative réunissant un groupe influent de personnes autour du président Poutine. Il tire profit de ses relations avec des décideurs russes. Il est président et actionnaire principal de Bank Rossiya, dont il détenait environ 38 % en 2013 et qui est considérée comme la banque personnelle des hauts fonctionnaires de la Fédération de Russie. Depuis l'annexion illégale de la Crimée, Bank Rossiya a ouvert des succursales en Crimée et à Sébastopol, consolidant ainsi leur intégration dans la Fédération de Russie. Par ailleurs, Bank Rossiya détient d'importantes participations dans le National MEDIA Group, qui contrôle des chaînes de télévision soutenant activement les politiques du gouvernement russe visant à déstabiliser l'Ukraine.
95.	Nikolay Terentievich SHAMALOV	Né le : 24.1.1950 Né en : Biélorussie	M. Shamalov est une connaissance de longue date du président Poutine. Il est cofondateur de « Ozero Dacha », société coopérative réunissant un groupe influent de personnes autour du président Poutine. Il tire profit de ses relations avec des décideurs russes. Il est le deuxième actionnaire principal de Bank Rossiya, dont il détenait environ 10 % en 2013 et qui est considérée comme la banque
			personnelle des hauts fonctionnaires de la Fédération de Russie. Depuis l'annexion illégale de la Crimée, Bank Rossiya a ouvert des succursales en Crimée et à Sébastopol, consolidant ainsi leur intégration dans la Fédération de Russie. Par ailleurs, Bank Rossiya détient d'importantes participations dans le National MEDIA Group, qui contrôle des chaînes de télévision soutenant activement les politiques du gouvernement russe visant à déstabiliser l'Ukraine.
96.	Alexander Vladimirovich ZAKHARCHENKO	Né le : 26.6.1976 Né à : Donetsk	Le 7 août 2014, il a remplacé Alexander Borodai en tant que soi-disant « Premier ministre » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». En assumant cette fonction et en cette qualité, Zakharchenko a soutenu les actions et les politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
97.	Vladimir KONONOV/ alias « Tsar »	Né le : 14.10.1974 Né à : Gorsky	Le 14 août, il a remplacé Igor Strelkov/Girkin, en tant que soi-disant « ministre de la défense » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Il commanderait une division de séparatistes à Donetsk depuis avril et aurait promis de mener à bien la tâche stratégique de repousser l'agression militaire de l'Ukraine. Konokov a donc soutenu les actions et les politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
98.	Miroslav Vladimirovich RUDENKO	Né le : 21.1.1983 Né à : Debalcevo	Associé à la « milice populaire du Donbass ». Il a entre autres déclaré que celle-ci poursuivra son combat dans le reste du pays. Rudenko a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Soi-disant « député du peuple » au soi-disant « parlement de la République populaire de Donetsk ».
99.	Gennadiy Nikolaiovych TSYPKALOV, Gennadii Nikolaevich TSYPKALOV	Né le : 21.6.1973 Né dans : l'oblast de Rostov (Russie)	A remplacé Marat Bashirov en tant que soi-disant « Premier ministre » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». A pris précédemment une part active dans la milice du sud-est. Tsypkalov a donc soutenu les actions et les politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
101.	Oleg Vladimirovich BEREZA	Né le : 1.3.1977	« Ministre de l'intérieur » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Associé à Vladimir Antyufeyev, qui est responsable des activités « gouvernementales » séparatistes du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Donetsk ». Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
102.	Andrei Nikolaevich RODKIN	Né le : 23.9.1976 Né à : Moscou	Représentant à Moscou de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Il a entre autres déclaré que les milices sont prêtes à mener une guérilla et qu'elles ont saisi des systèmes d'armes des forces armées ukrainiennes. Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
103.	Aleksandr Akimovich KARAMAN Alexandru CARAMAN	Né le : 26.7.1956 ou le 26.6.1956 Né à : Cioburciu, district de Slobozia, aujourd'hui en République de Moldavie	« Vice-premier ministre chargé des questions sociales » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Associé à Vladimir Antyufeyev, qui est responsable des activités « gouvernementales » séparatistes du soi-disant « gouvernement de la République populaire de Donetsk ». Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Protégé du vice-premier ministre de la Russie, Dimitri Rogozin. Chef de l'administration du Conseil des ministres de la soi-disant « République populaire de Donetsk ».
104.	Georgiy L'vovich MURADOV	Né le : 19.11.1954 Né à : Kochmes, RSSA des Komis	Soi-disant « vice-premier ministre » de la Crimée et représentant plénipotentiaire de la Crimée auprès du président Poutine. Muradov joue un rôle important dans le renforcement du contrôle institutionnel de la Russie sur la Crimée depuis l'annexion illégale. Il a

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
			donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
105.	Mikhail Sergeevich SHEREMET	Né le : 23.5.1971 Né à : Dzhankoy	Soi-disant « premier vice-premier ministre » de la Crimée. Sheremet a joué un rôle essentiel dans l'organisation et la mise en œuvre du référendum tenu le 16 mars en Crimée sur l'unification avec la Russie. Au moment du référendum, Sheremet aurait commandé les « forces d'autodéfense » pro-moscovites en Crimée. Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
106.	Yuri Leonidovich VOROBIOV	Né le : 2.2.1948 Né à : Krasnoyarsk	Vice-président du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, Vorobiov a soutenu publiquement, devant le Conseil de la Fédération, le déploiement des forces russes en Ukraine. Il a ensuite voté en faveur du décret correspondant.
107.	Vladimir Volfovich ZHIRINOVSKY	Né le : 25.4.1946 Né à : Alma-Ata, RSS Kazakhe	Membre du Conseil de la Douma ; chef du parti LDPR. Il a soutenu activement l'engagement de forces armées russes en Ukraine et l'annexion de la Crimée. Partisan déclaré de la partition de l'Ukraine, il a signé, au nom du parti LDPR qu'il dirige, un accord avec la soi-disant « République populaire de Donetsk ».
108.	Vladimir Abdualiyeovich VASILYEV	Né le : 11.8.1949 Né à : Klin	Vice-président de la Douma. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».
109.	Viktor Petrovich VODOLATSKY	Né le : 19.8.1957 Né à : Stefanidin-Dar, région de Rostov	Président (« ataman ») de l'Union des forces cosaques russes et étrangères, et député à la Douma. Il a soutenu l'annexion de la Crimée et reconnu que les cosaques russes participaient activement au conflit ukrainien du côté des séparatistes soutenus par Moscou. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».
110.	Leonid Ivanovich KALASHNIKOV	Né le : 6.8.1960 Né à : Stepnoy Dvorets	Premier vice-président de la commission des affaires étrangères de la Douma. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
111.	Vladimir Stepanovich NIKITIN	Né le : 5.4.1948 Né à : Opochna	Ancien premier vice-président de la commission de la Douma chargée des relations avec les pays de la CEI, de l'intégration eurasiennne et des liens avec les Russes de l'étranger. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».
112.	Oleg Vladimirovich LEBEDEV	Né le : 21.3.1964 Né à : Rudny, région de Kostanai, RSS Kazakhe	Premier vice-président de la commission de la Douma chargée des relations avec les pays de la CEI, de l'intégration eurasiennne et des liens avec les Russes de l'étranger. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».
113.	Ivan Ivanovich MELNIKOV	Né le : 7.8.1950 Né à : Bogoroditsk	Premier vice-président de la Douma. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».
114.	Igor Vladimirovich LEBEDEV	Né le : 27.9.1972 Né à : Moscou	Vice-président de la Douma. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».
115.	Nikolai Vladimirovich LEVICHEV	Né le : 28.5.1953 Né à : Pushkin	Vice-président de la Douma. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et La Ville fédérale de Sébastopol ».
116.	Svetlana Sergeevna ZHUROVA	Née le : 7.1.1972 Née à : Pavlov-sur-la-Neva	Première vice-présidente de la commission des affaires étrangères de la Douma. Le 20 mars 2014, elle a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans le pays de deux nouvelles entités – la République de Crimée et La Ville fédérale de Sébastopol ».
117.	Aleksey Vasilevich NAUMETS	Né le : 11.2.1968	Général de division de l'armée russe. Il commande la 76 ^e division aéroportée qui a été associée à la présence militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, notamment pendant l'annexion illégale de la Crimée.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
118.	Sergey Viktorovich CHEMEZOV	Né le : 20.8.1952 Né à : Cheremkhovo	Sergei Chemezov est l'un des proches du président Poutine, tous deux ayant été officiers du KGB en poste à Dresde et il est membre du Conseil suprême de « Russie unie ». Grâce à ses liens avec le président russe, il a été promu à des postes élevés dans des entreprises contrôlées par l'État. Il préside le consortium Rostec, qui est la principale corporation russe contrôlée par l'État en charge de l'industrie manufacturière et de la défense. À la suite d'une décision du gouvernement russe, une filiale de Rostec, Technopromexport, prévoit de construire des usines énergétiques en Crimée et soutient de ce fait son intégration dans la Fédération de Russie. En outre, une filiale de Rostec, Rosoboronexport, a soutenu l'intégration de sociétés criméennes du secteur de la défense dans l'industrie de la défense russe, consolidant ainsi l'annexion illégale de la Crimée dans la Fédération de Russie.
119.	Alexander Mikhailovich BABAKOV	Né le : 8.2.1963 Né à : Chisinau	Député à la Douma, président de la commission de la Douma sur les dispositions législatives pour le développement du complexe militaro-industriel de la Fédération de Russie. Membre important de « Russie unie », cet homme d'affaires a beaucoup investi en Ukraine et en Crimée. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à
			la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales la République de Crimée et La Ville fédérale de Sébastopol ».
120.	Serhiy KOZYAKOV (ou Sergey Kozyakov)	Né le : 29.9.1982	En sa qualité de « chef de la commission électorale centrale de Lougansk », il est responsable de l'organisation des prétendues « élections » du 2 novembre 2014 dans la soi-disant « République populaire de Lougansk ». Ces « élections » violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en organisant les « élections » illégales, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage l'Ukraine.
121.	Oleg Konstantinovich AKIMOV alias Oleh AKIMOV	Né le : 15.9.1981 Né à : Lougansk	Représentant de l'« Union économique de Lougansk » au sein du « Conseil national » de la « République de Lougansk ». A participé aux prétendues « élections » du 2 novembre 2014, en tant que candidat au poste de « chef » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». Ces « élections » violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidat aux « élections » illégales, il a

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
			par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il déstabilisé davantage l'Ukraine.
122.	Larisa Leonidovna AIRAPETYAN, alias Larysa AYRAPETYAN, Larisa AIRAPETYAN ou Larysa AIRAPETYAN	Née le : 21.2.1970	« Ministre de la santé » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». A participé aux prétendues « élections » du 2 novembre 2014, en tant que candidate au poste de « chef » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». Ces « élections » violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidate aux « élections » illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et elle a déstabilisé davantage l'Ukraine.
123.	Yuriy Viktorovich SIVOKONENKO alias Yuriy SIVOKONENKO, Yury SIVOKONENKO, Yury SYVOKONENKO	Né le : 7.8.1957 Né à : Donetsk	Membre du « parlement » de la soi-disant « République populaire de Donetsk » et actif au sein de l'Union des vétérans du Donbass Berkut (forces de police spéciales). A participé aux prétendues « élections » du 2 novembre 2014 en tant que candidat au poste de chef de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Ces « élections » violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidat aux « élections » illégales, il a par
			conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
124.	Aleksandr Igorevich KOFMAN alias Oleksandr KOFMAN	Né le : 30.8.1977 Né à : Makiivka (oblast de Donetsk)	Soi-disant « ministre des affaires étrangères » et « premier vice-président » du « parlement » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». A participé aux « élections » illégales du 2 novembre 2014 en tant que candidat au poste de chef de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». Ces « élections » violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant ces fonctions, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidat aux « élections » illégales, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
125.	Ravil Zakariievich KHALIKOV	Né le : 23.2.1969 Né au : village de Belozere, raion de Romodanovskiy, URSS	« Premier vice-premier ministre » et ancien « procureur général » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
126.	Dmitry Aleksandrovich SEMYONOV, Dmitrii Aleksandrovich SEMENOV	Né le : 3.2.1963 Né à : Moscou	« Vice-premier ministre chargé des finances » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
127.	Oleg BUGROV	Né le : 29.8.1969	Ancien « ministre de la défense » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
128.	Lesya LAPTEVA		Ancien « ministre de l'éducation, des sciences, de la culture et de la religion » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et elle a déstabilisé davantage l'Ukraine.
129.	Yevgeniy Eduardovich MIKHAYLOV (ou Yevhen Eduardovych Mychaylov)	Né le : 17.3.1963 Né à : Arkhangelsk	« Chef de l'administration pour les affaires gouvernementales » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
132.	Vladyslav Nykolayevych DEYNEGO alias Vladislav Nykolayevich DEYNEGO	Né le : 12.3.1964	« Vice-chef » du « Conseil populaire » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
133.	Pavel DREMOV alias Batya Pavlo Leonidovych DRYOMOV	Né le : 22.11.1976 Né à : Stakhanov	Commandant du « Premier régiment cosaque », groupe séparatiste armé impliqué dans les combats dans l'est de l'Ukraine. En cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
134.	Alexey MILCHAKOV alias Fritz, Serbian	Né le : 30.4.1991 ou le 30.1.1991 Né à : St Pétersbourg	Commandant de l'unité « Rusich », groupe séparatiste armé impliqué dans les combats dans l'est de l'Ukraine. En cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
135.	Arseny PAVLOV ou Motorola	Né le : 2.2.1983 Né à : Ukhta, Komi	Commandant du « Bataillon Sparte », groupe séparatiste armé impliqué dans les combats dans l'est de l'Ukraine. En cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
136.	Mikhail Sergeevich TOLSTYKH alias Givi	Né le : 19.7.1980 Né à : Ilovaisk	Commandant du bataillon « Somali », groupe séparatiste armé impliqué dans les combats dans l'est de l'Ukraine. En cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
137.	Eduard Aleksandrovich BASURIN	Né le : 27.6.1966 ou le 21.6.1966 Né à : Donetsk	Soi-disant « commandant adjoint » du ministère de la défense de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
138.	Alexandr SHUBIN	Né le : 20.5.1972 ou le 30.5.1972 Né à : Louhansk	Soi-disant « ministre de la justice » de la soi-disant « République populaire de Louhansk » illégale. En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage le pays.
139.	Sergey Anatolievich LITVIN	Né le : 2.7.1973	Soi-disant « vice-président » du Conseil des ministres de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
141.	Ekaterina FILIPPOVA	Née le : 20.11.1988 Née à : Krasnoarmëisk	Soi-disant « ministre de la justice » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, elle a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et elle a déstabilisé davantage l'Ukraine.
142.	Aleksandr TIMOFEEV	Né le : 27.1.1974	Soi-disant « ministre du budget » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine,

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
143.	Evgeny Vladimirovich MANUILOV	Né le : 5.1.1967	Soi-disant « ministre du budget » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
144.	Viktor YATSENKO	Né le : 22.4.1985 Né à : Kherson	Soi-disant « ministre des communications » de la soi-disant « République populaire de Donetsk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
146.	Zaur ISMAILOV	Né le : 25.7.1978 (ou le 23.3.1975) Né à : Krasny Luch, Voroshilovgrad Lougansk	Soi-disant « procureur général faisant fonction » de la soi-disant « République populaire de Lougansk ». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.
147.	Anatoly Ivanovich ANTONOV	Né le : 15.5.1955 Né à : Omsk	Vice-ministre de la défense et, en cette qualité, il contribue à soutenir le déploiement de troupes russes en Ukraine. D'après la structure actuelle du ministère russe de la défense, en cette qualité, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement russe. Cette politique menace l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
148.	Arkady Viktorovich BAKHIN	Né le : 8.5.1956 Né à : Kaunas, Lituanie	Premier vice-ministre de la défense et, en cette qualité, il contribue à soutenir le déploiement de troupes russes en Ukraine. D'après la structure actuelle du ministère russe de la défense, en cette qualité, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement russe. Cette politique menace l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.
149.	Andrei Valeryevich KARTAPOLOV	Né le : 9.11.1963 Né en : RDA (DDR)	Directeur du service central des opérations et chef adjoint de l'état-major général des forces armées de la Fédération de Russie. En agissant en cette double qualité, il contribue activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la campagne militaire des forces russes en Ukraine. Selon les activités déclarées de l'état-major général, en exerçant le contrôle opérationnel sur les forces armées, il contribue activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
150.	Iosif (Joseph) Davydovich KOBZON	Né le : 11.9.1937 Né à : Tchassov Yar, Ukraine	Membre de la Douma. Il s'est rendu dans la soi-disant « République populaire de Donetsk » et, lors de sa visite, il a fait des déclarations en faveur des séparatistes. Il a aussi été nommé consul honoraire de la soi-disant « République populaire de Donetsk » dans la Fédération de Russie. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales - la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».
151.	Valery Fedorovich RASHKIN	Né le : 14.3.1955 Né à : Zhilino, région de Kaliningrad	Premier vice-président de la commission de la Douma chargée des questions ethniques. Il est le fondateur du mouvement civil « Krassnaya Moskva - Red Moscow – Patriotic Front Aid » (« Moscou la Rouge – Aide Front patriotique »), qui a organisé des manifestations publiques en faveur des séparatistes, soutenant par conséquent des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale « sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales – la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol ».

Entité

	Nom	Informations d'identification	Motifs d'inscription
33.	Brigade Prizrak		Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et qui a déstabilisé davantage l'Ukraine.

Arrêté Ministériel n° 2015-580 du 24 septembre 2015 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « INVESTMON CORP. », au capital de 150.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « INVESTMON CORP. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 21 juillet 2015 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient : « AMON CORP. » ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 juillet 2015.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2015-604 du 24 septembre 2015 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.268 du 23 mars 2004 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-comptable au Service des Parkings Publics ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-207 du 26 mars 2015 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Anne-Laure TERLIZZI, épouse SCHUBLER, en date du 3 août 2015 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Anne-Laure TERLIZZI, épouse SCHUBLER, Secrétaire-comptable au Service des Parkings Publics, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 8 avril 2016.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2015-605 du 28 septembre 2015 modifiant l'arrêté ministériel n° 2013-285 du 10 juin 2013 portant nomination des membres du Comité de la Caisse de retraite complémentaire du Centre Hospitalier Princesse Grace.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.464 du 28 juillet 1982 portant statut du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée, et notamment son article 93-10 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2013-285 du 10 juin 2013 portant nomination des membres du Comité de la Caisse de retraite complémentaire du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu la proposition du Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 9 septembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Philippe BOTTO est nommé membre du Comité de la Caisse de retraite complémentaire du Centre Hospitalier Princesse Grace, en qualité de représentant du Centre Hospitalier Princesse Grace, sur proposition de son Directeur, en remplacement de M. Maurice PILOT, pour la durée du mandat restant à courir.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2015-606 du 28 septembre 2015 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2015-439 du 9 juillet 2015 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.756 du 25 avril 2012 portant nomination d'un Chargé de Mission au Secrétariat du Département des Affaires Sociales et de la Santé ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-439 du 9 juillet 2015 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Karine MARQUET en date du 30 juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 septembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2015-439 du 9 juillet 2015 précité, plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité, sont abrogées, à compter du 5 octobre 2015.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille quinze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » Edition 2009 est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » Edition 2009 est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2015-154 d'un Chef de Bureau au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération (Accord RAMOGE).

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Bureau au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération (Accord RAMOGE) pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 406/523.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme du Baccalauréat ou bien un titre spécifique s'établissant au niveau de ce diplôme ;

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années ;

- être de bonne moralité ;

- maîtriser les langues française, anglaise, italienne et espagnole (lu, écrit, parlé) ;

- posséder des compétences dans le domaine de la communication notamment dans la mise en œuvre d'un plan de communication ;

- posséder de bonnes capacités rédactionnelles : documents préparatoires aux réunions et comptes rendus, articles de presse, etc... ;

- avoir l'esprit d'initiative, d'analyse, de synthèse et le sens de l'organisation ;

- avoir le sens des relations humaines ;

- maîtriser l'outil informatique ;

- posséder des compétences dans le domaine administratif et de la gestion budgétaire ;

- une expérience et/ou un intérêt dans le domaine de la protection du milieu marin ainsi qu'en matière de coopération internationale sont souhaités.

L'attention des candidats est appelée sur les contraintes horaires et déplacements professionnels liés au poste.

Avis de recrutement n° 2015-155 d'un Analyste Informatique à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Analyste Informatique à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire, dans le domaine de l'informatique, d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- posséder une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine informatique, ou à défaut, être Elève-fonctionnaire titulaire ;

- être de bonne moralité ;

- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;

- maîtriser les outils bureautiques standards ;

- savoir gérer des projets informatiques, concevoir et administrer des bases de données ;

- disposer de réelles compétences dans :

- la maîtrise du génie logiciel (développements client/serveur Web) avec les outils « PC SOFT », « Microsoft Visual Basic » ;

- l'exploitation des procédures stockées avec HyperFilesSQL et Microsoft SQL Server ;

- la conception et l'administration des réseaux ;

- le développement et la maintenance d'architectures système ;

- la maîtrise de l'assemblage, l'assistance et la maintenance des matériels ;

- la gestion de la sécurité ;

- avoir le sens des relations humaines.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes liées à l'emploi, soirées, week-ends et jours fériés compris.

ENVOI DES DOSSIERS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,

- un curriculum-vitae à jour,

- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local commercial sis 14 et 16, rue Grimaldi.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location, à titre précaire et révocable, un local à usage commercial, situé 14 et 16, rue Grimaldi, d'une superficie approximative totale de 111 mètres carrés répartis comme suit :

- rez-de-chaussée : 67 mètres carrés,

- 1^{er} étage : 35 mètres carrés,

- 2^{ème} étage : 9 mètres carrés.

L'activité commerciale exploitée, à l'exclusion de tout commerce de bouche, ne devra occasionner, en aucun cas, de nuisance olfactive ou sonore au voisinage. De même, l'exercice d'une activité libérale comme l'utilisation en tant que bureau du local, faisant l'objet du présent appel à candidatures, sont exclus.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ledit local fera l'objet d'une convention d'occupation précaire et révocable d'une durée maximale de deux ans et six mois, non renouvelable, sans possibilité de prorogation ni relogement.

L'attributaire ne pourra ainsi se prévaloir de l'application des dispositions relatives à la loi n° 490 du 24 novembre 1948 concernant les baux à usage commercial, industriel ou artisanal, modifiée.

L'ensemble des coûts et travaux liés à l'aménagement du local, intérieur et extérieur, seront à la charge exclusive de l'attributaire, en ce compris les travaux nécessaires pour assurer la conformité des lieux à l'ensemble des normes en vigueur et aux prescriptions imposées par les services compétents.

Les personnes intéressées auront à retirer un dossier de candidature dans les bureaux de l'Administration des Domaines sis 24, rue du Gabian ou le télécharger directement sur le site du Gouvernement Princier (<http://service-public-entreprises.gouv.mc/> communiqués) comprenant les documents ci-après :

- un formulaire à compléter par l'ensemble des requérants,

- un plan de chaque niveau du local à titre strictement indicatif,

- un projet de convention d'occupation précaire sans aucune valeur contractuelle,

- une fiche de synthèse.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration des Domaines au plus tard le 23 octobre 2015 à 12 heures terme de rigueur.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un studio sis « Maison Vassalo » 2, rue Biovès, rez-de-chaussée, d'une superficie de 31 m².

Loyer mensuel : 490 € + 47 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : DIRECTION DE L'HABITAT - 10 bis, quai Antoine I^{er} - 98000 Monaco.

Téléphone : 98.98.80.08.

Horaires de visite :

- Le mardi 6 octobre 2015 de 11 h 30 à 13 h,

- Le mercredi 14 octobre 2015 de 13 h à 14 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis 41, boulevard du Jardin Exotique, 1^{er} étage, d'une superficie de 36,55 m².

Loyer mensuel : 1.050 euros + 40 euros de charges.

Personne à contacter pour les visites : AGENCE DES ETRANGERS - Madame Audrey PESENTI - 14, avenue de Grande-Bretagne - 98000 Monaco.

Téléphone : 93.10.55.55.

Horaires de visite : Les jeudis 8 octobre et 15 octobre 2015 de 9 h 15 à 10 h 15.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis « Villa Les Cactées » 6, escalier Malbousquet, 1^{er} étage, d'une superficie de 45,95 m² et 5,11 m² de balcons.

Loyer mensuel : 1.540 € + 60 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : SEGOND IMMOBILIER - M. Christophe JUSBERT - 6, rue de la Colle - 98000 Monaco.

Téléphone : 92.05.35.77.

Horaires de visite : Sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

OFFRE DE LOCATION

D'un trois pièces sis « Maison Rovello » 13, avenue Saint-Michel, 1^{er} étage, d'une superficie de 92,50 m²

Loyer mensuel : 3.230 € + 50 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : Mme Katia GATTI - 5, rue de l'Abbaye - 98000 Monaco.

Téléphone : 93.50.04.04.

Horaires de visites : Visites sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

OFFRE DE LOCATION

D'un trois pièces sis « Maison Verutti » 4, rue Baron de Sainte-Suzanne, 2^{ème} étage, d'une superficie de 52,52 m².

Loyer mensuel : 1.600 € + 50 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : PROMOTION INVEST - Monsieur Olivier MARTINI - 14, rue de Millo - 98000 Monaco.

Téléphone : 93.15.95.45 - 06.07.93.02.38.

Horaires de visite : Les mardis et jeudis de 10 h à 11 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

MAIRIE

TABLEAU RECAPITULATIF DES OCCUPATIONS DE VOIE PUBLIQUE EN COURS

Référence : Ordonnance Souveraine n° 926 du 23 janvier 2007 fixant les conditions de publicité des arrêtés municipaux d'autorisation d'occupation privative du domaine public communal et des voies publiques

Arrêté municipal		Entreprise bénéficiaire		Occupation				
N°	Date	Nom	Adresse	Type d'occupation	Lieu	Du	Au	Surface (m²)
2014-3937	29/12/2014	LE CREDIT FONCIER DE MONACO	11, boulevard Albert 1 ^{er} Monaco	des barrières de protection	2, rue des Princes	01/01/2015	31/12/2015	190,00
2015-0386	29/01/2015	EIFFAGE TP	2, rue Hélène Boucher 93337 Neuilly sur Marne	une palissade	Opération tunnel descendant ouest - tête aval - boulevard Charles III	01/01/2015	31/12/2015	410,00
2015-0387	29/01/2015	EIFFAGE TP	2, rue Hélène Boucher 93337 Neuilly sur Marne	un encorbellement	Tunnel Descendant Ouest, côté mer, Boulevard du Jardin Exotique	01/01/2015	31/12/2015	533,00
2015-0388	29/01/2015	EIFFAGE TP	2, rue Hélène Boucher 93337 Neuilly sur Marne	des baraques de chantier	Opération « Tunnel Descendant Ouest » - boulevard du Jardin Exotique (parking)	01/01/2015	31/12/2015	50,00
2015-0389	29/01/2015	EIFFAGE TP	2, rue Hélène Boucher 93337 Neuilly sur Marne	une palissade	Opération tunnel descendant ouest, tête amont - boulevard du Jardin Exotique (parking du Bel Air)	01/01/2015	31/12/2015	300,00
2015-0392	29/01/2015	L'ENTREPRISE ENGECO	2, rue de la Lujerneta Monaco	une palissade	Opération « La Petite Afrique » 2, boulevard des Moulins (sur le trottoir)	01/01/2015	31/12/2015	36,70
2015-0393	29/01/2015	L'ENTREPRISE ENGECO	2, rue de la Lujerneta Monaco	une palissade	Opération « La Petite Afrique », avenue de la Madone (sur le trottoir et sur la chaussée)	01/01/2015	31/12/2015	169,00
2015-0394	29/01/2015	L'ENTREPRISE ENGECO	2, rue de la Lujerneta Monaco	une palissade	Opération « La Petite Afrique » avenue de la Madone (en contrebas du chantier)	01/01/2015	31/12/2015	141,00
2015-0988	19/03/2015	SOCIETE DES BAINS DE MER	Les Thermes Marins de Monte-Carlo 2, avenue de Monte-Carlo Monaco	une palissade	Opération « Hôtel de Paris » - avenue Princesse Alice	01/01/2015	31/12/2015	95,40
2015-1841	27/05/2015	L'ENTREPRISE SMETRA	27, boulevard d'Italie Monaco	une palissade	Opération Villa l'Engelin - 83-85, boulevard du Jardin Exotique et Avenue Hector Otto	27/05/2015	31/12/2015	153,00

Arrêté municipal		Entreprise bénéficiaire		Occupation				
N°	Date	Nom	Adresse	Type d'occupation	Lieu	Du	Au	Surface (m²)
2015-2002	10/06/2015	LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	8, rue Louis Notari Monaco	des palissades	Opération nouveau CHPG, avenue Pasteur (en partie sur voie de circulation et en partie sur trottoir)	08/06/2015	31/12/2015	308,00
2015-2055	15/06/2015	LA S.A.M. SOBEAM	7, rue du Gabian « Le Gildo Pastor Center » Monaco	une palissade	Opération CARRE OR - 26/28, avenue de la Costa (sur le trottoir et la zone de stationnement)	12/06/2015	31/12/2015	120,00
2015-2058	15/06/2015	LA S.A.M. SOBEAM	7, rue du Gabian « Le Gildo Pastor Center » Monaco	une palissade	Opération CARRE OR - Avenue Princesse Alice (angle avenue de la Costa)	15/06/2015	31/12/2015	50,00
2015-2110	17/06/2015	LA S.A.M. DES ENTREPRISES PASTOR J.B. & FILS	25, chemin des Révoires Monaco	une palissade	Opération SYNAGOGUE n° 15, avenue de la Costa (voie de circulation)	18/06/2015	31/12/2015	71,50
2015-2176	22/06/2015	SAM FINE PROPRIETES MONTE CARLO (FPMC)	2, rue de la Lujerneta Monaco	une palissade	Parking du Jardin Exotique, boulevard du Jardin Exotique	22/06/2015	31/12/2015	610,00
2015-2254	24/06/2015	LA S.A.M. SOBEAM	7, rue du Gabian « Le Gildo Pastor Center » Monaco	une palissade	Opération CARRE OR - 26/28, avenue de la Costa (sur le trottoir et la zone de stationnement)	12/06/2015	31/12/2015	108,50
2015-2258	24/06/2015	LA S.A.M. SOBEAM	7, rue du Gabian « Le Gildo Pastor Center » Monaco	une palissade	Opération CARRE OR - Avenue Princesse Alice (angle avenue de la Costa)	15/06/2015	31/12/2015	46,40
2015-2353	29/06/2015	LA S.A.R.L. PROBAT	20, avenue Crovetto Frères Monaco	une palissade	Boulevard du Larvotto (Le Panorama - 57, rue Grimaldi)	01/07/2015	31/12/2015	40,00

Avis de vacance d'emplois n° 2015-073 à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations.

• pour la période du jeudi 3 décembre 2015 au jeudi 10 mars 2016 inclus :

- 2 caissier(ère)s ;

- 4 surveillant(e)s de cabines ;

- 5 surveillant(e)s - contrôleurs ;

- 1 surveillant(e) apte à prodiguer les premiers soins et à évaluer l'importance de la blessure avant d'alerter les secours.

• pour la période du samedi 19 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016 inclus :

- 2 surveillant(e)s de cabines ;

- 2 surveillant(e)s - contrôleurs.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être aptes à assurer un service de jour comme de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Décision du 23 septembre 2015 de Monaco Telecom SAM portant sur la mise en œuvre de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom ».

Nous, Société Anonyme Monégasque Monaco Telecom ;

Vu la Constitution ;

Vu la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950 ;

Vu la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son protocole additionnel ;

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu le contrat de concession du service public des communications électroniques sur le territoire de la Principauté de Monaco du 26 septembre 2011 ;

Vu le cahier des charges relatif à la concession du service public des communications électroniques sur le territoire de la Principauté de Monaco signé le 26 septembre 2011 et annexé à l'ordonnance souveraine n° 3.560 du 6 décembre 2011 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-382 du 31 juillet 2009 portant application de l'article 7 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu la délibération n° 2011-82 du 21 octobre 2011 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant recommandation sur les principes européens applicables aux traitements automatisés ou non automatisés d'informations nominatives ;

Vu la délibération n° 2015-18 du 28 janvier 2015 de la Commission portant avis favorable sur la demande déposée par Monaco Telecom SAM relative à la mise en œuvre d'un traitement automatisé ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom » ;

Vu l'avis favorable à la mise en œuvre du traitement automatisé des données nominatives précitées, émis le 16 septembre 2015 par la délibération n° 2015-89 par la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ;

Décidons :

La mise en œuvre, par la SAM Monaco Telecom, de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom ».

Monaco, le 23 septembre 2015.

*Le Directeur Général
de Monaco Telecom SAM.*

Délibération n° 2015-89 du 16 septembre 2015 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant avis favorable à la mise en œuvre de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom » présentée par Monaco Telecom SAM.

Vu la Constitution ;

Vu la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950 ;

Vu la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son protocole additionnel ;

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu le Contrat de Concession du Service Public des communications électroniques sur le territoire de la Principauté de Monaco du 26 septembre 2011 ;

Vu le Cahier des Charges relatif à la Concession du Service Public des communications électroniques sur le territoire de la Principauté de Monaco signé le 26 septembre 2011 et annexé à l'ordonnance souveraine n° 3.560 du 6 décembre 2011 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-382 du 31 juillet 2009 portant application de l'article 7 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération n° 2011-82 du 21 octobre 2011 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant recommandation sur les principes européens applicables aux traitements automatisés ou non automatisés d'informations nominatives ;

Vu la délibération n° 2015-18 du 28 janvier 2015 de la Commission portant avis favorable sur la demande déposée par Monaco Telecom SAM relative à la mise en œuvre d'un traitement automatisé ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom » ;

La Commission de Contrôle des Informations Nominatives,

Préambule

Monaco Telecom SAM, immatriculée au RCI, est un organisme de droit privé Concessionnaire d'un Service Public. Elle a notamment pour objet « d'assurer dans les relations intérieures et internationales, tous services de télécommunications. A ce titre, elle assure les activités d'opérateur public chargé de l'exploitation du service téléphonique de la Principauté de Monaco [...] ».

Par délibération n° 2015-18 du 28 janvier 2015, susvisée, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives a émis un avis favorable à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives déposé par cette Société ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom », dont la décision de mise en œuvre a été publiée au Journal de Monaco du 13 février 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, Monaco Telecom SAM souhaite modifier le traitement dont s'agit.

I. Rappel de la finalité et des fonctionnalités du traitement

Le présent traitement a pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom ».

Il est dénommé « N Play ».

Il concerne les clients et commerciaux de Monaco Telecom SAM, ainsi que ses distributeurs agréés.

Ses fonctionnalités sont les suivantes :

- « Création de compte client ;
- Gestion de compte client (consultation/modification de fiche client, déménagement, cession/reprise, modification d'adresse de facturation, modification information de paiement, résiliation) ;
- Identification client (recherche client) ;

- Modification d'offre (modification d'offre commerciale, changement de numéro, modification d'option de facture) ;

- Souscription d'offre (ajout de ligne) ;

- Support client (consultation, dernière facture détaillée, consultation en cours détaillée, offres souscrites, recherche de commandes, restitution/échange d'équipement, suspension de service) ;

- Facturation de l'offre et des consommations ;

- Relance des factures impayées ;

- Encaissement des factures ;

- Collecter et analyser les comptes rendus d'appel des autocommutateurs par un outil de médiation convergente ».

II. Sur les informations traitées

Les informations nominatives traitées sont :

- identité : nom, prénom, civilité du contractant, date et lieu de naissance, type de pièce d'identité, numéro de la pièce d'identité du contractant, nom prénom du titulaire compte payeur, nom prénom du contact de facturation, nom prénom des mandataires, nom/raison sociale pour les entreprises, nom prénom du commercial MT, nom prénom de l'utilisateur mobile, nom prénom contractant cédant, nom prénom contractant cessionnaire, nom prénom figurant à l'annuaire, langue parlée ;

- situation de famille : nombre d'enfants ;

- adresses et coordonnées : adresse du contractant, adresse de facturation, numéro de logo, occupant au numéro de logo ;

- géolocalisation : situation géographique du mobile ;

- formation / diplômes / vie professionnelle : mention rôle contact de facturation, mention salarié de Monaco Telecom ;

- caractéristiques financières : mode de paiement, BIC/IBAN/nom de la banque, paiements effectués, solde dû, profil financier ;

- consommation de biens et services : offres souscrites, options souscrites, modèle de mobile utilisé, consommations téléphoniques fixe, mobile, VoIP, VOD ;

- données d'appel : date et heure de début ou fin d'appel, durée de l'appel, numéro du téléphone appelant, numéro du téléphone appelé, IMEI identifiant le terminal, IMSI identifiant l'abonné ;

- évènements contractuels : motif de résiliation, motif de suspension, motif de changement de numéro VoIP, chaînes TV souscrites en option ;

- données d'identification électronique : numéro de téléphone fixe contractant, numéro de téléphone mobile contractant, numéro VoIP, informations de connexion « MYMT », numéro de licence « contrôle parental », numéro de licence « protection PC », numéro de bill unit, numéro de carte SIM, numéro IMEI, numéro de commande, code PUK, code PUK 2, email contact de facturation, email contractant, email utilisateur mobile, identifiants et mots de passe radius, numéro de carte TV, numéro de compte contractant, numéro de compte contractant cessionnaire, numéro de fixe contact de facturation, numéro de mobile contact de facturation, numéro de série box internet, numéro de série décodeur TV, numéro DISE, numéro IMSI, numéros de téléphone associés au compte client ;

- informations techniques : adresse IP des administrateurs connectés au produit, heure de connexion des administrateurs connectés au produit.

La Commission rappelle qu'elle avait demandé à ce que la collecte de la nationalité comme information relative à l'identité ne soit pas effectuée, car en l'absence de justification elle ne pouvait être considérée comme adéquate au regard de la finalité du traitement, conformément à l'article 10-1 de la loi n° 1.165, modifiée.

Aussi, Monaco Telecom SAM réitère sa demande d'exploitation de l'identité de ses clients en justifiant que celle-ci lui permet d'offrir une meilleure prestation à ses clients.

Le responsable de traitement indique que cette collecte lui permettrait de :

- « Prioriser les négociations sur les coûts d'interconnexion vers les pays représentatifs de sa base clients afin de proposer de meilleurs tarifs finaux ;

- Prioriser des choix d'offres « ethniques » (c'est-à-dire ayant un sens communautaire en terme de télécoms), représentatifs des principales nationalités présentes dans la base clients ;

- Identifier les langues principales permet une meilleure utilisation en terme d'interfaces clients, documents commerciaux, outils supports, etc. ;

- Sélectionner et négocier les catalogues VOD et SVOD concernant le contenu audiovisuel, représentatifs des principales nationalités présentes dans sa base clients ;

- S'assurer de la qualité et de la continuité des services mobiles dans les pays majoritairement représentés dans sa base clients. En réalité, le nombre de représentants d'un pays (résidents ou touristes) en Principauté a une influence sur la priorisation de la signature d'un accord de Roaming ».

Eu égard aux justifications apportées, la Commission considère désormais que les informations collectées relatives à la nationalité des clients sont « adéquates, pertinentes et non excessives » au regard de la finalité du traitement, conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 1.165, modifiée.

III. Sur les destinataires

Le responsable de traitement indique désormais communiquer les informations relatives à l'identité et aux données d'identification électronique à ses partenaires et prestataires pour les enquêtes de satisfaction.

Les personnes concernées sont averties de cette communication par le biais des conditions générales et peuvent solliciter à tout moment leur retrait des listes d'appel par un processus dit d'« opt out ».

La Commission estime que ces communications sont conformes aux dispositions de la loi n° 1.165, modifiée.

IV. Sur la durée de conservation

Les informations relatives à la géolocalisation, aux données d'appel et aux consommations téléphoniques fixe, mobile, VoIP, VOD sont conservées 1 an.

Les informations techniques ne sont pas conservées.

Par ailleurs, les informations relatives à l'identité, à la situation de famille, aux adresses et coordonnées, aux formations diplômées, aux données d'identification électronique qui ne sont pas concernées par une durée de conservation plus courte mentionnée ci-dessus seront conservées 5 ans, conformément à l'article 2044 du Code Civil, dans le présent traitement, et pourront être gardées une année supplémentaire sous forme papier, en application de l'article 80 du Code des taxes.

Après en avoir délibéré,

la Commission de Contrôle des Informations Nominatives émet un avis favorable à la modification, par Monaco Telecom SAM, du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Gestion des offres composites de Monaco Telecom ».

*Le Président de la Commission
de Contrôle des Informations Nominatives.*

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Eglise Sainte-Dévote

Le 24 octobre, à 16 h,

Concert par l'Ensemble Nova Musicorum Arcadia avec Cristina De Pascale, soprano, Vinicio Marchiori et Giorgio Cibien, violons, Alvis Stiffoni, violoncelle et Ruggero Livieri, orgue, organisé par l'Association In Tempore Organi.

Eglise Saint-Charles

Le 25 octobre, à 16 h,

Concert Spirituel par l'Ensemble EOS avec Morgan Bodinaud & Nicolas Slusznis, violons, Sofia Sperry, alto, et Bruno Posadas, violoncelle. Présentation : Annie Fiaschi-Dubois. Au programme : Haydn.

Auditorium Rainier III

Le 4 octobre, à 18 h,

Série Grande Saison - Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Oleg Caetani avec Philippe Bianconi, piano. Au programme : Schumann, Smolka et Brahms. A 17 h, en prélude au concert, présentation des œuvres, par André Peyrègne.

Le 11 octobre, à 18 h,

Série Grande Saison - Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Manfred Honeck, avec Ye Eun Choi, violon. Au programme : Willi, Mozart et Bruckner.

Le 18 octobre, à 18 h,

Année de la Russie à Monaco : Festival Mondial de la Harpe avec l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Jurek Dybal avec Xavier de Maistre et Catherine Michel, harpes. Au programme : Alvars, Schubert et Glière.

Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier

Le 3 octobre, à 20 h 30,

Show avec Joe Satriani.

Le 6 octobre, à 20 h,

Cérémonie de proclamation des prix de la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Le 10 octobre, à 20 h,

Pièce de théâtre « La Danse du Diable » de et avec Philippe Caubère, organisée par la Direction des Affaires Culturelles de Monaco.

Le 18 octobre, à 11 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Gianluigi Gelmetti. Au programme : Mozart.

Les 22, 23 et 24 octobre, à 20 h,

Le 25 octobre, à 16 h,

Représentations chorégraphiques : « Entrelacs », « Presque Rien » (création) et « Vers Un pays Sage » de Jean-Christophe Maillot par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.

Théâtre Princesse Grace

Le 8 octobre, à 20 h 30,

Pièce de théâtre « Angèle » de Marcel Pagnol avec Patrick Préjean, Didier Constant, Emilie Cazenave, Sylvie Genty, Jean-Baptiste Martin, Maxime Lombard, Jean Tom et Damien Jouillerot, organisée par la Direction des Affaires Culturelles de Monaco.

Le 15 octobre, à 20 h 30,

Pièce de théâtre « A tort et à raison » de Ronald Harwood avec Michel Bouquet, Francis Lombrail, Juliette Carré, Didier Brice, Margaux Van Den Plas et Damien Zanol, organisée par la Direction des Affaires Culturelles de Monaco.

Le 22 octobre, à 20 h 30,

Pièce de théâtre « La Révolte » d'Auguste de Villiers de l'Isle-Adam avec Anouk Grinberg et Hervé Briaux, organisée par la Direction des Affaires Culturelles de Monaco.

Théâtre des Variétés

Le 3 octobre, à 20 h 30,

Concert « Rock party » avec Mister Noice, Leeps et Bad Mother Rocker, organisé par Art Scèniq et Antidote.

Le 8 octobre, à 18 h 30,

Série Happy Hour Musical - concert de musique de chambre par une sélection de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo composée en 1^{ère} partie de Kristi Gjezi & Nicolas Slusznis, violons, Charles Lockie, alto, Thomas Ducloy, violoncelle, Matthieu Bloch, hautbois, Marie-B. Barriere-Bilote, clarinette. Au programme : Mozart. Et en 2^{ème} partie composée de Sorin Turc, violon, François Mereaux, alto, Thibault Leroy, violoncelle, Anne Maugue, flûte, et Camille Mugot, clavecin. Au programme : Couperin et Rameau. Présentation : Daverio.

Le 10 octobre, à 20 h 30,

Le 11 octobre, à 16 h,

« Entre 15 h et 15 h 30 », représentations théâtrales de Jean-Claude Isler par J.C.B. Arts Compagnie.

Le 14 octobre, à 20 h,

Concert sur le thème « Chagall, la couleur des sons » avec Mikhaïl Rudy, pianiste, organisé par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Le 15 octobre, à 18 h 30 ou à 20 h 30,

Conférence ou concert organisé par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Les 18 et 20 octobre, à 18 h et 20 h 30,

Les 19 et 21 octobre, à 20 h 30,

Année de la Russie à Monaco : Semaine du cinéma russe.

Grimaldi Forum

Le 2 octobre,

Conférence - 2^{ème} Cérémonie de Remise des Prix de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Du 7 au 10 octobre,

Stratégies coach par Roberto Ceré : formation pour devenir un coach de haut niveau, exercer une activité rentable et bien gérer sa clientèle.

Le 9 octobre, à 20 h 30,

« Do You Speak Djembé ? » Concert exceptionnel avec la participation du public.

Du 12 au 15 octobre,

Spotel Monaco 2015 : La Convention Internationale des Contenus Sportifs pour la Télévision et les Médias (réservé aux professionnels).

Le 16 octobre, à 19 h,

Projection exceptionnelle de la version restaurée en 2015 du film « Marius » de Marcel Pagnol (1931), à l'occasion de la célébration du 120^e anniversaire de sa naissance.

Hôtel Méridien Beach Plaza

Le 11 octobre, de 10 h à 19 h,

7^e Salon de la Croisière (expositions, conférences) organisé par Jet-Travel Monaco.

Le 24 octobre, à partir de 13 h,

Munegu Country Western Dance. A 19 h 30, soirée bal CD et un show de danses irlandaises avec la troupe de danseurs Celtica formée par Maggie Gallagher.

Du 16 au 18 octobre,

7^e Festival International de tango argentin de Monte-Carlo, (stages, spectacle, milongas ...) organisé par l'Association Monaco Danse Passion.

Espace Léo Ferré

Le 10 octobre, à 20 h 30,

Concert par Michel Fugain et Pluribus.

Musée Océanographique

Le 3 octobre,

Colloque sur le thème « L'Homme, la Société, la Paix » organisé par l'Association Human Rights for Life, Justice and Peace, Monaco.

Médiathèque de Monaco (Bibliothèque Louis Notari)

Le 5 octobre, à 15 h,

Conférence - Rencontre avec les auteurs sélectionnés pour la Bourse de la Découverte du Prix Prince Pierre de Monaco.

Le 9 octobre, à 19 h,

Concert par I Me Mine (Rock).

Le 14 octobre, à 19 h,

Ciné-club : « Les mouettes meurent au Port » de Rik Kuypers, Ivo Michiels et Roland Verhauert.

Le 20 octobre, à 19 h,

Conférence sur le thème « Les écrivains russes blancs en France dans l'entre-deux-guerres » par Ralph Schor.

Le 21 octobre, à 17 h,

Thé littéraire sur le thème « L'amour toujours ! ».

Médiathèque de Monaco (Sonothèque José Notari)

Le 6 octobre, à 12 h 15,

Picnic Music : Stephan Eicher en concert sur grand écran.

Le 20 octobre, à 12 h 15,

Picnic Music : Jeff Buckley en concert sur grand écran.

Espace Fontvieille

Du 8 au 11 octobre,

2^{ème} Salon du Chocolat.

Du 21 au 26 octobre,

Foire de Monaco sur le thème « Du Rocher à Saint-Petersbourg... » organisée par Monaco Communication.

Port de Monaco

Du 23 octobre au 19 novembre,

Foire attractions.

Principauté de Monaco

Le 18 octobre,

20^e Journée Européenne du Patrimoine sur le thème « Monaco, les coups de cœur du patrimoine », organisée par la Direction des Affaires Culturelles.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Nouveau Musée National (Villa Sauber)

Jusqu'au 1^{er} novembre, de 11 h à 19 h,

Exposition sur le thème « Construire une Collection ».

Nouveau Musée National (Villa Paloma)

Jusqu'au 17 janvier 2016, de 10 h à 18 h,

Exposition Fausto Melotti.

Jardin Exotique

Jusqu'au 1^{er} novembre,

Exposition sur le thème « Quand fleurissent les sculptures ».

Galerie L'Entrepôt

Jusqu'au 9 octobre (du lundi au vendredi), de 15 h à 19 h, Exposition sur le thème « Lever l'encre » par Franck Saissi.

Quai Antoine 1^{er} - Salle d'Exposition

Du 15 octobre au 11 novembre, de 13 h à 19 h, (sauf le lundi), Exposition de photographies de Steve McCurry organisée par la Direction des Affaires Culturelles.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

Le 4 octobre,

Coupe M. et J.A. PASTOR - Medal (R).

Le 11 octobre,

Coupe LA VECCHIA - Stableford.

Le 18 octobre,

Coupe SHRIRO - Medal.

Le 25 octobre,

Coupe BERTI - Stableford.

Stade Louis II

Le 4 octobre, à 14 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Rennes.

Le 16 octobre, à 20 h 30,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Lyon.

Le 22 octobre, à 19 h,

UEFA Europa League de Football : Monaco - Qaraba.

Baie de Monaco

Les 17 et 18 octobre,

Voile - Départ du Trophée Grimaldi Sanremo - Monaco - Sanremo, organisé par le Yacht Club de Monaco.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 1^{er} juin 2015, enregistré, le nommé :

- EMERY Anthony, né le 26 septembre 1977 à Hounslow (Grande-Bretagne), de Ainslie et de

ARMSTRONG Lyana, de nationalité britannique,
Président de société, sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le
Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre
2015 à 9 heures,

Sous la prévention de non-paiement de cotisations
sociales CAR-CCSS.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut,
M. BONNET.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
31, boulevard Charles III - Monaco

RESILIATION DU CONTRAT DE GERANCE

Première Insertion

La gérance consentie par Madame Michèle
SANSANO, demeurant à Monaco, 31, avenue Princesse
Grace, épouse de Monsieur Manuel TRAVER-RIPOLL
à la SAM dénommée « DRAGON D'OR », ayant siège
à Monaco, 35, boulevard Princesse Charlotte,
concernant un fonds de commerce de : « Snack-bar
avec service de boissons alcoolisées (ou non-
alcoolisées) à l'occasion des repas, salon de thé,
pâtisserie, confiserie, fabrication et vente de glaces »
exploité à Monaco, 26, avenue de la Costa, sous
l'enseigne « PRINCE'S TEA », a été résiliée
rétroactivement à compter du 8 janvier 2015, suivant
acte reçu par le notaire soussigné le 23 septembre
2015.

Oppositions s'il y a lieu, en l'Etude du notaire
soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
31, boulevard Charles III - Monaco

RESILIATION DE DROITS LOCATIFS

Première Insertion

Les droits locatifs entre la « SCI ONE PRINCESS »
ayant siège à Monaco, 6, rue de la Colle, et
Madame Michèle SANSANO, demeurant à Monaco,
31, avenue Princesse Grace, épouse de
Monsieur Manuel TRAVER-RIPOLL relativement aux
locaux situés 26, avenue de la Costa à Monaco, ont
été résiliés suivant acte reçu en double minute par le
notaire soussigné et Maître Henry REY, le 23 septembre
2015.

Oppositions s'il y a lieu, en l'Etude du notaire
soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE CONTRAT D'OCCUPATION

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné,
le 10 septembre 2015, M. Jacques Joseph FISSORE,
commerçant, domicilié 37, boulevard du Larvotto à
Monte-Carlo a cédé à la société à responsabilité
limitée dénommée « S.A.R.L. TALENTS &
PRODUCTIONS », dont le siège est 15, rue des Roses
à Monaco, le contrat d'occupation portant sur un local
au rez-de-chaussée général, portant le numéro TROIS
et formant le lot numéro TROIS dépendant d'un
immeuble dénommé « LES LAURIERS », sis « Galerie
Princesse Stéphanie », numéro 8, avenue des Papalins
à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2015.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« **S.A.R.L. ESCANDE et Fils** »

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 3 juillet 2015 complété par acte du 24 septembre 2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « S.A.R.L. ESCANDE et Fils ».

Objet : La société a pour objet :

- Bar-restaurant-traiteur-salon de thé avec vente à emporter et service de livraison, lounge, ambiance et animation musicales sous réserve de l'obtention des autorisations administratives appropriées ;

- Banc d'écailler ;

- Boulangerie-pâtisserie ;

- Petite distribution de produits dérivés de l'activité principale ;

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Durée : 99 années à compter du 21 septembre 2015.

Siège : 2, rue du Portier, à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 1.000 parts de 15 euros.

Gérant : Monsieur Jean-Pierre ESCANDE, domicilié 11, allée Lazare Sauvaigo, à Monaco.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y

être affichée conformément à la loi, le 30 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« **ICS Engineering & Maintenance SARL** »

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 juin 2015 complété par acte du 24 septembre 2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « ICS Engineering & Maintenance SARL ».

Objet : La société a pour objet :

Les prestations de services d'ingénierie et de maintenance délivrées dans les secteurs des ressources et notamment dans les secteurs de l'industrie d'extraction de ressources minières, métallurgiques, agricoles, de production et de transport de produits pétroliers et d'hydrocarbures, de charbon et d'énergies renouvelables, sans stockage à Monaco ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement à l'objet social ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter du 16 septembre 2015.

Siège : 13, avenue des Papalins, à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 1.000 parts de 15 euros.

Gérante : Mme Pascale MITRI YOUNES épouse FISCHER, domiciliée 14, rue Emile de Loth, à Monaco.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être affichée conformément à la loi, le 30 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« **MONACO PARADIGM S.A.R.L.** »

**CESSION DE DROITS SOCIAUX
DEMISSION D'UN COGERANT
MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 21 septembre 2015, il a été procédé à :

- la cession de droits sociaux de la société « MONACO PARADIGM S.A.R.L. », au capital de 15.000 euros, ayant son siège 26 bis, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo ;

- la démission de M. Juan-Elias TRUJILLO, domicilié 273, avenue Jean Giono, à Saint-Laurent-du-Var (A-M), de sa fonction de cogérant de ladite société.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 30 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

Signé : H. REY.

M.C. DECO

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2015, enregistré à Monaco le 18 juin 2015, Folio Bd 110 V, Case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « M.C. DECO ».

Objet : « La société a pour objet :

Etude, conception et réalisation de projets de tapissier, décorateur d'ameublement ainsi que la fourniture des matériaux y afférents, à l'exclusion des activités relevant de la profession d'architecte ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 41, avenue Hector Otto à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Patrick AICARDI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 23 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

**MONACO ACTIVE TECHNOLOGY
S.A.R.L., en abrégé M.A.T**

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 28 mai 2015, 16 juin 2015 et 23 juillet 2015, enregistrés à Monaco les 3 juin 2015, 23 juin 2015 et 4 août 2015, Folio Bd 15 V, Case 2, Folio Bd 20 V, Case 3 et Folio Bd 122 R, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MONACO ACTIVE TECHNOLOGY S.A.R.L. », en abrégé « M.A.T ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger :

- la location de tout type de matériel professionnel, et notamment le matériel et les dispositifs médicaux à destination des professionnels de santé, sans stockage sur place.

- et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières se rapportant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, rue de l'Industrie à Monaco.

Capital : 50.000 euros.

Gérant : Monsieur Loïc AMADEI, associé.

Gérant : Monsieur Patrice RUNCO, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

SENNI

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 janvier 2015, enregistré à Monaco le 5 mars 2015, Folio Bd 164 V, Case 1, il a été constitué une société

à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SENNI ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco :

la création, la gestion et l'exploitation d'une plateforme informatique et application mobile dédiées à la promotion d'établissements ainsi que toute prestation de marketing et relations publiques y relatives ».

Durée : 99 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Siège : 20, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Sébastien MEIFFREN, non associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

CLASSIC DRIVER MC S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social :

32, boulevard du Jardin Exotique - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2015, enregistrée à Monaco le 7 août 2015, Folio Bd 35 V, Case 4, les associés ont modifié l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, qui sera rédigé comme suit :

« La société a pour objet :

l'achat, la vente d'automobiles en particulier électriques et hybrides, d'accessoires pour automobiles et de motocycles à l'état neuf, d'occasion et de collection de toutes marques, la simple mise au point desdits véhicules à l'exclusion de toute réparation de mécanique importante ;

et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus. »

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 23 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

TECHNOBUILD

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 1, rue des Roses - Monaco

CESSIONS DE PARTS SOCIALES MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 20 mai 2015 réitéré le 27 juillet 2015 le tout dûment enregistré, la société dénommée « GLENTRADE HOLDINGS LIMITED », a respectivement cédé : 45 parts sociales à Monsieur Denis CORNAGLIA, et 45 parts sociales à Monsieur Manuel CORNAGLIA, nouveaux associés, soit la totalité des parts qu'elle détenait dans la S.A.R.L. « TECHNOBUILD ».

A la suite de ces cessions, ladite S.A.R.L. dont le capital reste fixé à 15.000 euros divisé en 100 parts sociales de 150 euros chacune continue d'exister avec :

- Monsieur Luca GALLIANO, à concurrence de 10 parts ;
- Monsieur Denis CORNAGLIA, à concurrence de 45 parts ;
- Monsieur Manuel CORNAGLIA, à concurrence de 45 parts.

La société reste gérée par Monsieur Luca GALLIANO.

L'article 7 (Capital social) des statuts a été modifié en conséquence.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

WEEZAGO S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 60.000 euros
Siège social : 9, avenue Albert II - Monaco

AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, le 23 juillet 2015, enregistrée à Monaco le 5 août 2015, les associés de la S.A.R.L. WEEZAGO ont décidé une augmentation de capital de 89.600 euros, le portant de 60.000 euros à 149.600 euros ainsi que les modifications inhérentes des statuts.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

J&J CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, en date du 10 septembre 2015, enregistré le 16 septembre 2015, les associés ont décidé le changement de dénomination sociale de la société qui devient « S.A.R.L MAINSTREAM CONSULTING ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

NIPPON MENARD MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 148.000 euros
Siège social : 5, avenue Saint-Michel - Monaco

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 mai 2015, enregistrée à Monaco le 6 août 2015, Folio Bd 61 V, Case 3, il a été pris acte de la démission de Monsieur Masanobu FUKUDA de ses fonctions de gérant et procédé à la nomination en remplacement de Monsieur Ken YOKOKURA demeurant « Le Palatino » 28 bis, rue des Martyrs de la Résistance à Beausoleil (06240), pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

TRENDS MONTE CARLO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

DEMISSION D'UN COGERANT CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 août 2015, enregistrée à Monaco le 11 septembre

2015, Folio Bd 38 R, Case 24, les associés ont pris acte de la démission de M. Panagiotis PAPANDREOU, cogérant et de la cession de toutes ses parts à un associé. Les articles 7 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

S.A.R.L. MONACO YACHT PARTNER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : Quai Albert 1^{er}
Darse Nord du Port de la Condamine - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 2, quai Rainier I^{er} - Grand Amiral de France à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

S.A.R.L. SOPHIA ENGINEERING MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juillet 2015, il a été décidé le transfert

du siège social à l'adresse suivante : 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

ART-OF-MOVE en abrégé **AOM**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 41/45, avenue Hector Otto - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 4 août 2015, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du même jour,

- de nommer comme liquidateur Monsieur Tony GUILLEMOT avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation,

- de fixer le siège de la liquidation chez KPMG MONACO, 2, rue de la Lùjerna - 98000 Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

BOMO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 3, avenue du Port - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2014 ;

- de nommer comme liquidateur Mme Siri TRANG KHALSA avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution au 39, avenue Princesse Grace à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

GIAN ALBERTO CAPORALE

Société Anonyme Monégasque
au capital de 180.000 euros
Siège social : 8, rue Princesse Caroline - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 30 juin 2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} juillet 2015 et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires.

M. Gian Alberto CAPORALE a été nommé aux fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse suivante : c/o M. Gian Alberto CAPORALE - 19, boulevard de Suisse à Monaco, lieu où la correspondance doit être adressée et où tous actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

MCO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 40, rue Grimaldi - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 6 août 2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur Christian MICHELIS, Gérant Associé, a été nommé aux fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé : c/o M. Christian MICHELIS - 1, rue des Orangers à Monaco, et c'est à cette adresse que la correspondance doit être adressée et où tous les actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

MISTRAL ENERGY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11, avenue Saint-Martin - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 1^{er} septembre 2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur Mahmoud AL ABOOD a été nommé aux fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social, lieu où la correspondance doit être adressée et où tous actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 septembre 2015.

Monaco, le 2 octobre 2015.

S.A.M. ANNY REY

Société Anonyme Monégasque
au capital de 152.000 euros
Siège social : 4, 6, avenue Albert II - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « ANNY REY », sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 27 octobre 2015, à 10 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de l'augmentation de capital ;
- Modification de l'article 7 des statuts.

SOPRIVEC SAM

Société Anonyme Monégasque
au capital de 750.000 euros
Siège social : 12, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la SAM SOPRIVEC sont convoqués au siège de la société le 21 octobre 2015 à 10 heures en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;

- Quitus aux Administrateurs en exercice au 31 décembre 2014 ;

- Quitus à l'Administrateur sortant au cours de l'exercice 2014 ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;

- Nomination d'un Administrateur ;

- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Erratum à l'avis de convocation de la SAM COMPTOIR MONEGASQUE BIOCHIMIE (C.M.B.) publiée au Journal de Monaco du 11 septembre 2015.

Il convient de rajouter à la page 2334 dans l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2015 :

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.

Le reste sans changement.

ASSOCIATION

DISSOLUTION D'UNE ASSOCIATION

CRESCENDO

Il a été décidé la dissolution de l'association « Crescendo », à compter du 12 décembre 2014.

COMPAGNIE MONEGASQUE de GESTION SAM

« Monaco Court Terme Euro
et Monaco Court Terme USD »

Fonds Communs de Placement

Société Anonyme Monégasque
au capital de 600.000 euros
Siège social : 13, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

AVIS DE MODIFICATION

Compagnie Monégasque de Gestion SAM

en qualité de société de gestion

et

Compagnie Monégasque de Banque SAM

en qualité de dépositaire

informent les porteurs de parts des Fonds communs de placement « Monaco Court Terme EUR et Monaco Court Terme USD » des modifications à intervenir sur ces Fonds, à savoir :

L'objectif de durée de placement conseillée, initialement fixé à deux (2) semaines n'étant plus adéquat, ce dernier a été revu à trois (3) mois.

Les types de Fonds Commun de Placement deviendront des fonds de placement Court Terme régis par l'Article 30 de l'ordonnance souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Le nouvel indice de référence du FCP Monaco Court Terme Euro sera l'Euribor 3 mois, « précédemment Eonia » et le nouvel indice de référence du FCP Monaco Court Terme USD sera le Libor USD 3 mois, « précédemment Libor Overnight ».

Le montant de la commission de Gestion annuelle a été revu à la baisse : 0,40 % T.T.C. Maximum annuel du montant de l'actif net contre « 0,50 % T.T.C. annuel du montant de l'actif net » précédemment.

La société de gestion souhaite préciser que les investissements en OPCVM pourront être réalisés parmi les OPCVM du groupe CMB.

Consécutivement à ces changements, les porteurs de parts conserveront la possibilité de demander le rachat de leurs parts sans frais pendant une période de trois mois, à compter de la réception de la présente. Il est toutefois rappelé que les souscriptions et rachats des parts de ces fonds, sont exonérés de tous frais et commissions.

Ces modifications agréées par la CCAF, prendront effet, un mois après leur communication par la présente.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 25 septembre 2015
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.747,63 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.260,75 EUR
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	283,81 EUR
Monaco Plus Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.978,87 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.862,18 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.131,55 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.026,54 EUR
Capital Obligation Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.782,62 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.121,34 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.453,26 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.363,70 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.273,34 EUR
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.002,66 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 25 septembre 2015
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.017,78 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.335,93 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.377,77 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.152,31 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.439,57 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	476,86 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.308,00 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.361,29 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.688,92 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.309,54 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	812,30 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	957,53 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.356,07 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	62.765,53 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	643.141,43 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.139,28 EUR
Objectif Croissance	06.06.2011	EDR Gestion (Monaco)	Edmond de Rothschild (Monaco)	1.382,70 EUR
Monaco Horizon Novembre 2015	07.05.2012	C.M.G.	C.M.B.	1.062,30 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Edmond de Rothschild (Monaco)	1.059,31 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.009,28 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	1.004,93 EUR
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.065,28 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 29 septembre 2015
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	606,78 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.881,25 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

